

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif
PARTIE A**

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE

CCI	2014FR16M0OP008
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Picardie 2014-2020
Version	2022.0
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	26 mai 2023

Non validé

IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE	1
2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	6
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	6
3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	9
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	9
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	14
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a.....	14
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b.....	17
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a.....	20
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3d.....	23
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 10 / 13i.....	27
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a.....	35
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2b.....	37
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c.....	39
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4a.....	41
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4b.....	44
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4c.....	47
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4e.....	50
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 5b.....	53
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6d.....	55
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6e.....	58
Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ et l'IEJ REACT-EU par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, annexes I et II du règlement FSE) - 5 / 8ii.....	61
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU.....	64
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 5 / 8ii.....	65
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 5.....	67

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 6 / 9iv.....	68
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU	70
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 6 / 9iv.....	71
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 6.....	73
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 6 / 9v.....	74
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU	76
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 6 / 9v.....	77
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 6.....	79
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 6 / 10iii	80
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU	82
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 6 / 10iii	83
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 6.....	85
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 9a.....	86
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 9b.....	89
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 11	91
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8.....	92
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 9.....	94
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 9.....	95
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises	96
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance.....	97
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	99
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme	99
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FEDER REACT-EU, le FSE, le FSE REACT-EU et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013].....	100
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé.....	105
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER, FEDER REACT-EU et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses engagées en dehors de l'Union (FSE et FSE REACT-EU)	106
Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles.....	107
4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS.....	108
5. INFORMATIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES, Y COMPRIS AU TITRE DE REACT-EU, LE CAS ÉCHÉANT	111
6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	113
7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS.....	116
8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS	117
BPI - Fonds relance	117
<i>Prêt Relance FEDER</i>	120
BPI - Prêt Feder Innovation	123
<i>BPI - Prêt FEDER Innovation</i>	125

Fonds de garantie Développement & Innovation.....	128
<i>Fonds de garantie Développement & Innovation</i>	131
Fonds de garantie FEDER Développement / transmission Hauts-de-France.....	134
<i>Fonds régional FEDER Hauts-de-France</i>	137
Fonds de prêts Rebond FEDER Hauts-de-France.....	140
<i>Prêt rebond FEDER</i>	142
NFA.....	145
<i>NFA</i>	148
9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE	152
10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013]	154
10.1. Grands projets	154
10.2. Plans d'action communs.....	157
11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	160
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	160
11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	161
11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	161
11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	161
11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	161
12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	162
12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	162
12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication	164
13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....	165
14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	166
14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel	166
14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds	166
14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales	166
14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes	166
14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant	167
14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	167
15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	168

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement)169

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013]170

18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [article 19, paragraphes 4 et 6, du règlement (UE) n° 1304/2013 (le cas échéant)]171

Documents.....173

Résultats de la dernière validation174

Non validé

2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Au 31.12.22, ce sont 1010 opérations qui étaient programmées, pour un montant total de 1 233 187 898 € dont 436 729 895 € de Fonds européens, soit un taux de programmation global de 111, 83 %.

1. FEDER

Au total, 921 opérations ont été programmées depuis le début de la programmation. Cela représente 1 040 607 319 € investis dont 311 269 285 € de crédits du FEDER, soit 102,39 % de l'enveloppe FEDER.

Les écarts des taux de programmation selon les axes continuent de s'estomper, ainsi :

- l'axe 1 représente 227 043 068 € de coût total programmé et un soutien FEDER de 93 619 936 €, soit un taux de programmation pour l'axe de 100,67 % en FEDER. Cela correspond à 405 opérations programmées. Elles interviennent, notamment, dans la création et dans l'accompagnement des entreprises.
- l'axe 2 représente 122 051 240 € de coût total programmé et un soutien FEDER de 32 409 736 €, soit un taux de programmation pour l'axe de 98,21% en FEDER. Cela correspond à 45 opérations programmées. Ce dynamisme est entretenu par les projets relatifs au déploiement du très haut débit.
- l'axe 3 représente 337 606 427 € de coût total programmé et un soutien FEDER de 54 836 947 €, soit un taux de programmation pour l'axe de 100,89% en FEDER. Cela correspond à 98 opérations programmées. Cet axe poursuit sa dynamique grâce aux opérations de méthanisation, de réseau de chaleur, de rénovation énergétique des logements sociaux, notamment dans le cadre des Investissements territoriaux intégrés (ITI).
- l'axe 4 représente 81 660 432 € de coût total programmé et un soutien FEDER de 24 024 966 €, soit un taux de programmation pour l'axe de 116,37 % en FEDER. Cela correspond à 231 opérations programmées. Deux nouvelles opérations ont été programmées en 2022 sur cet axe, pour la restauration et la préservation des espaces naturels.
- l'axe 7 représente 70 763 799 € de coût total programmé et un soutien FEDER de 12 650 145 €, soit un taux de programmation pour l'axe de 97,31% en FEDER. Cela correspond à 28 opérations programmées. Elles sont majoritairement soutenues dans le cadre des ITI.

- l'axe 8 représente 7 793 705 € de coût total programmé et un soutien FEDER de 4 641 305 €, soit un taux de programmation pour l'axe de 81,38 % en FEDER. Cela correspond à 7 opérations programmées.
- L'Axe 10 dédié au dispositif REACT EU validé par la Commission Européenne le 14 juin 2021, a connu une forte dynamique en 2022. Il représente 193 688 648 € de coût total programmé et un soutien FEDER de 89 086 250 €, soit un taux de programmation pour l'axe de 102,63% en FEDER. Cela correspond à 107 opérations programmées.
- L'axe 11 couvrant l'assistance technique FEDER REACT EU n'a pas encore connu de programmation.

2. FSE

Depuis le début de la programmation, 66 opérations ont été programmées, soit 122 434 345 € investis dont 73 444 829 € de crédits du FSE, soit 120,18 % de l'enveloppe FSE.

- L'axe 6 FSE finance des actions de formation professionnelle du PRF (Programme régional de formation) et du SPRF (Service public régional de formation) sous la forme d'un SIEG à destination des demandeurs d'emploi. A mi parcours du programme, dès 2019, le FSE finance des actions ciblant les développeurs de l'apprentissage et la sécurisation des parcours de formation par l'alternance. Face aux mesures de protection face à la propagation du coronavirus issues des règlements CRII et CRII+, la Région a soutenu en 2020-2021 des opérations d'acquisition d'équipements de protections individuelles.
- L'axe 6, représente 118 347 126 € de coût total programmé et un soutien FSE de 70 994 682 €, soit un taux de programmation pour l'axe de 121,15 % en FSE. Cela correspond à 62 opérations programmées

Aucune nouvelle programmation en 2022, hormis des demandes de modifications/avenants (désaffectation de crédits, plan de financement ou prolongation de délai des projets...).

- L'axe 9 Assistance technique FSE, représente 4 087 218 € de coût total programmé et un soutien FSE de 2 450 146 €, soit un taux de programmation de 97.6%. En juillet 2021, l'autorité de gestion a eu recours à la forfaitisation de l'AT en application du règlement délégué 2019/1967.

3. IEJ

Au titre du programme opérationnel Picardie, 23 opérations sur l'axe 5 ont été programmées depuis le début de la programmation, soit 70 146 235 € investis dont 52 015 780 € de crédits UE soit 226.98 % de surprogrammation .

Au démarrage de la programmation, le financement IEJ ne portait que sur des actions de formation professionnelle du PRF (Programme régional de formation) et du SPRF (Service public régional de formation) sous la forme d'un SIEG à destination des demandeurs d'emploi. La seconde enveloppe IEJ a permis d'étendre la programmation IEJ vers des dispositifs de raccrochage en faveur des jeunes NEET pour « un parcours de réussite vers l'apprentissage et l'alternance » (expérimentation de son accès au moins de 30 ans, consolidation des lignes de partage Etat-Région, réforme de l'apprentissage).

La dynamique de programmation s'est poursuivie en 2021 sur le volet apprentissage. 4 nouvelles opérations IEJ ont été programmées dans le contexte de crise sanitaire. Aucune nouvelle programmation en 2022, hormis des demandes de modifications/avenants.

4. INVESTISSEMENT TERRITORIAL INTEGRE

Le dispositif ITI a poursuivi sa progression en 2022 avec la programmation de 7 opérations supplémentaires qui représentent un soutien FEDER de 3 080 899 €.

3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation sous toutes ses formes	<p>L'axe 1 poursuit la dynamique engagée depuis le début du programme. La programmation s'élève à 100,67% de la maquette FEDER avec la sélection de 294 opérations visant à accroître les activités de recherche et 111 opérations visant à renforcer l'entrepreneuriat et la pérennité des entreprises. Parmi les nombreux projets programmés en 2022, le projet détaillé ci-après peut être cité comme projet exemplaire de l'axe 1.</p> <p>PI0033886 «NEXT II» porté par EXTRACTIS</p> <p>Il existe de nombreuses technologies d'extraction et de purification du végétal et chacune a des effets différents sur une même matière première. Les industriels sont à la recherche de compétences et d'expertise pour les guider à évaluer et comparer ces différentes solutions autant sur le volet technique que sur leurs impacts économique et environnementale. Extractis souhaite donc poursuivre et amplifier l'intégration de nouvelles solutions technologiques afin de jouer un rôle prépondérant en tant que Vitrine Technologique Régionale pour le développement de nouvelles applications et pour leur diffusion dans le tissu industriel. Pour répondre à ces enjeux, Extractis a défini un programme de recherche et de ressourcement technologique de 12 mois sur 2 volets : - L'évaluation de nouvelles technologies d'éco-extraction - L'intégration de nouvelles compétences techniques pour répondre notamment à des enjeux d'écoconception.</p> <p>Soutien de l'Union : 207 600€ (80%)</p>
10	REACT	<p>L'axe 10 REACT EU a poursuivi la dynamique de programmation initiée au cours de l'année précédente. 107 opérations ont été sélectionnées, notamment pour accompagner le soutien aux entreprises, encourager la reprise économique et favoriser la transition numérique sur le territoire. Cela représente un taux de programmation pour l'axe de 102.63%. Le projet développé ci-après peut être cité comme opération exemplaire de l'axe 10.</p> <p>PI0032628 « Modernisation des activités de recours en imagerie médicale interventionnelle » porté par le Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		<p>Afin de rétablir l'équilibre de traitement des patients mis à mal pendant la crise sanitaire, l'acquisition de ce système d'imagerie (table « biplan » et échographes) qui est un maillon essentiel dans la prise en charge en urgence des Accidents Vasculaires Cérébraux, est impérative, dans la mesure où ce dispositif est le seul moyen pour le médecin de voir, en temps réel et avec une très grande précision, les actions réalisées au cœur du cerveau et d'en voir les effets.</p> <p>Soutien de l'Union : 1 353 817,60 € (100%)</p>
11	Assistance technique FEDER REACT EU	L'axe 11 dédié à l'assistance technique REACT EU n'a pas encore connu de programmation.
2	Renforcer l'accès au numérique dans une logique de compétitivité et d'inclusion	L'axe 2 n'a pas connu de nouvelle programmation en 2022. Celle-ci s'élève à 98,21 %, ce qui correspond à 45 opérations sélectionnées depuis le début de la programmation, notamment pour l'investissement en infrastructures très haut débit et le développement des usages numériques au sein de la population.
3	Favoriser la mutation vers une économie décarbonée	<p>L'axe 3 poursuit le regain de dynamique initié en 2020. La programmation, qui comptabilise au total 98 opérations sélectionnées, s'élève à 100,89 % en 2022. Le projet détaillé ci-après peut être cité comme projet exemplaire sur la thématique du développement des énergies renouvelables.</p> <p>PI0030332 « Etude de faisabilité d'un second réseau de chaleur à énergie renouvelable » porté par la ville de Beauvais</p> <p>Réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'un second réseau de chaleur à énergie renouvelable à Beauvais. Il permettra d'alimenter en chauffage et eau chaude sanitaire 8 000 équivalents logements de plusieurs quartiers de Beauvais avec un prix de la chaleur plus attractif que la chaleur gaz. Les énergies utilisées pourront être issues de la géothermie profonde, de la biomasse, du biogaz et de certaines énergies fossiles en énergie de secours et d'appoint. Si la phase "travaux" se concrétise suite à cette étude de faisabilité, ce projet devrait permettre de réduire les effets de gaz à effet de serre de 12 000 tonnes eqCO2/an.</p> <p>Soutien de l'Union : 35 152 € (53,33%)</p>
4	Composer avec les risques naturels et climatiques et valoriser les ressources	En 2022, l'axe 4 poursuit sa progression et atteint un taux programmation de 116,37 %. 231 opérations ont été sélectionnées depuis le début de la programmation sur des thématiques porteuses comme, par

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
	naturelles et paysagères de Picardie	<p>exemple, l'Augmentation de la résilience du territoire aux risques naturels et au changement climatique. Parmi les nombreux projets programmés en 2022, le projet détaillé ci-après peut être cité comme projet exemplaire :</p> <p>PI0028829 « Maitrise d'oeuvre et travaux pour le rétablissement de la continuité hydro-écologique sur la rivière Airaines » porté par le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée de l'Airaines</p> <p>L'opération consiste à réaliser les travaux d'effacement de 3 ouvrages clés de l'Airaines. Elle inclut la prestation de maitrise d'œuvre associée. Cette opération fait suite à une étude ayant définie les travaux et modalités de mise en œuvre. La rivière Airaines est classée en liste 2 par arrêté préfectoral du 20 décembre 2012 au titre de l'article L 214-17 du Code de l'Environnement et entraîne « l'obligation pour les propriétaires d'ouvrages d'assurer le transport suffisant des sédiments et la libre circulation piscicole ». Les travaux de restauration de la continuité écologique engagés sur les seuils du Mermont, de la ruelle Mérin et de l'ancienne pisciculture de Laleu ont pour objectifs leurs mises en conformité au regard de la réglementation en vigueur.</p> <p>Soutien de l'Union : 116 804,40 € (30,16%)</p>
5	Améliorer l'insertion professionnelles des jeunes picards par la formation tout au long de la vie par l'acquisition de compétences	<p>Au titre du programme opérationnel Picardie, 23 opérations sur l'axe 5 ont été programmées depuis le début de la programmation, soit 70 146 235 € investis dont 52 015 780 € de crédits UE soit 226.98 % de surprogrammation .</p> <p>Au démarrage de la programmation, le financement IEJ ne portait que sur des actions de formation professionnelle du PRF (Programme régional de formation) et du SPRF (Service public régional de formation) sous la forme d'un SIEG à destination des demandeurs d'emploi. La seconde enveloppe IEJ a permis d'étendre la programmation IEJ vers des dispositifs de raccrochage en faveur des jeunes NEET pour « un parcours de réussite vers l'apprentissage et l'alternance» (expérimentation de son accès au moins de 30 ans, consolidation des lignes de partage Etat-Région, réforme de l'apprentissage).</p> <p>La dynamique de programmation s'est poursuivie en 2021 sur le volet apprentissage. 4 nouvelles opérations IEJ ont été programmées dans le contexte de crise sanitaire. Aucune nouvelle programmation en 2022, hormis des demandes de modifications/avenants.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
6	Favoriser une croissance inclusive par le développement des compétences	<p>L'axe 6 FSE finance des actions de formation professionnelle du PRF (Programme régional de formation) et du SPRF (Service public régional de formation) sous la forme d'un SIEG à destination des demandeurs d'emploi. A mi parcours du programme, dès 2019, le FSE finance des actions ciblant les développeurs de l'apprentissage et la sécurisation des parcours de formation par l'alternance. Face aux mesures de protection face à la propagation du coronavirus issues des règlements CRII et CRII+, la Région a soutenu en 2020-2021 des opérations d'acquisition d'équipements de protections individuelles. L'axe 6, représente 118 347 126 € de coût total programmé et un soutien FSE de 70 994 682 €, soit un taux de programmation pour l'axe de 121,15 % en FSE. Cela correspond à 62 opérations programmes. Aucune nouvelle programmation en 2022, hormis des demandes de modifications/avenants (désaffectation de crédits, plan de financement ou prolongation de délai des projets...).</p>
7	Favoriser une croissance inclusive par l'amélioration des conditions de vie des populations picardes les plus vulnérables	<p>Sur l'année 2022, 3 dossiers supplémentaires ont été programmés au titre de l'axe 7, portant la programmation cumulée de l'axe à 28 dossiers représentant 97,31 % de la maquette FEDER. Cet axe est majoritairement dédié aux opérations soutenues dans le cadre des ITI urbains, qui doivent par conséquent faire l'objet d'une pré-sélection par les agglomérations retenues comme Organismes Intermédiaires. Le projet détaillé ci-après s'inscrit dans cette démarche.</p> <p>PI0015543 « Construction d'un Centre communal d'action sociale sur les Hauts de Creil (QPV) » porté par le Centre communal d'action sociale de Creil</p> <p>Le CCAS de Creil a décidé de construire un nouveau bâtiment en plein quartier politique de la ville afin d'améliorer les conditions de vie des populations vulnérables et de lutter contre le non-recours aux droits en milieu urbain. Ce futur CCAS regroupera les deux grandes directions du CCAS (logement et aides sociales, santé et autonomie de la personne) afin de mettre en œuvre un projet social territorial en adéquation avec les besoins des habitants et tenant compte de l'offre déjà existante.</p> <p>Soutien de l'Union : 1 040 000 € (40,55%)</p>
8	Assistance technique FEDER	Au titre de l'axe 8, 7 dossiers ont été programmés au total, représentant 81,38% de la maquette FEDER.

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		Le volet accompagnement des autorités du programme (OS 21) reste le plus dynamique avec 140,90 % déjà engagés sur 2 dossiers dont le plus conséquent porte sur les salaires et formations des agents impliqués dans la gestion du programme.
9	Assistance technique FSE	<p>Au 31 décembre 2022, 103,61% de l'enveloppe FSE était programmée sur l'axe 9 (OS23). 4 dossiers ont été programmés depuis le début de la programmation représentant 4 335 099,40 € en coût total soit 2 600 567 € de crédits FSE.</p> <p>Les dossiers d'AT ont concerné principalement l'action 23a « Accompagnement des autorités du Programme en vue d'un fonctionnement efficace du Programme ». Les crédits FSE permettent le cofinancement des rémunérations d'agents impliqués dans l'animation, le pilotage, la gestion, le contrôle, le suivi et l'évaluation du Programme.</p> <p>Un seul dossier a été programmé sur l'action 23b « Communication sur le programme et animation du partenariat régional » et porté par le Groupement régional d'insertion. Cette action visait à promouvoir et animer la mesure de l'axe 6 liée à l'économie sociale et solidaire. En outre, les 2 appels à projets sur l'ESS sont désormais clôturés depuis juillet 2020.</p>

3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	I - Développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation sous toutes ses formes
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	149,00			165,00			Dès le début de la programmation, l'autorité de gestion a été vigilante sur les dates de fin de réalisation des opérations cofinancées, et à ce que celles-ci soient réalisées pour 2018 dans l'objectif d'atteindre les cibles du cadre de performance. Ainsi sur les 157 nouveaux chercheurs, 95 ont bénéficiés d'un soutien financier FEDER de leur allocation doctorale dès 2015.
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	149,00			192,00			la cible 2023 sera dépassée à la clôture du programme
F	IS1	Nombre d'opérations réalisées dans les structures de RDI	opération	En transition	32,00			66,00			les opérations achevées permettent d'atteindre la cible 2023. Depuis le début de la programmation, cet objectif spécifique a bénéficié d'une belle dynamique.
S	IS1	Nombre d'opérations réalisées dans les structures de RDI	opération	En transition	32,00			66,00			Au regard des prévisions des bénéficiaires, la cible 2023 sera dépassée.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	157,90			154,80			148,00		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	192,20			173,20			186,00		
F	IS1	Nombre d'opérations réalisées dans les structures de RDI	32,00			29,00			16,00		
S	IS1	Nombre d'opérations réalisées dans les structures de RDI	56,00			53,00			47,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
-----	----	------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	131,00			14,00			0,00		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	172,00			173,00			136,00		
F	IS1	Nombre d'opérations réalisées dans les structures de RDI	14,00			5,00			0,00		
S	IS1	Nombre d'opérations réalisées dans les structures de RDI	43,00			34,00			27,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	110,00			0,00		
F	IS1	Nombre d'opérations réalisées dans les structures de RDI	0,00			0,00		
S	IS1	Nombre d'opérations réalisées dans les structures de RDI	14,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - Développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation sous toutes ses formes
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	1 - Accroître les activités de recherche publique, en particulier dans les domaines de spécialisation de la RIS3

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR1	Dépense intérieure de recherche des administrations (DIRDA)	millions d'euros	En transition	109,00	2011	114,00			données sont actualisées avec un décalage de deux ans par rapport à l'année de référence. La donnée fournie pour l'année 2017 doit être considérée comme semi-définitive.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR1	Dépense intérieure de recherche des administrations (DIRDA)								

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR1	Dépense intérieure de recherche des administrations (DIRDA)	129,00		132,00		116,90		116,90	

Axe prioritaire	1 - Développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation sous toutes ses formes
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	70,00			278,00			Ce chiffre important est principalement dû à 5 opérations avec un total de 212 entreprises coopérant avec des organismes de recherche
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	En transition	70,00			432,00			Ce chiffre important est principalement dû à 8 opérations avec au moins 30 entreprises collaborant avec des organismes de recherche.
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	7 000 000,00			7 985 417,00			
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	EUR	En transition	7 000 000,00			33 123 158,00			11M€ concernent quatre opérations (sur 67) relatives à la réalisation d'un programme de recherche industrielle
F	IS1	Nombre d'opérations réalisées dans les structures de RDI	opération	En transition	20,00			32,00			La cible 2023 est dépassée, portée par une bonne dynamique de programmation sur le soutien au développement de structures dédiés au transfert de technologie
S	IS1	Nombre d'opérations réalisées dans les structures de RDI	opération	En transition	20,00			54,00			Les prévisions des bénéficiaires permettent d'envisager un dépassement de la cible en 2023

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	285,00			283,00			280,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	432,00			351,00			365,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	1 839 857,38			1 654 202,91			1 310 998,47		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets	20 827 838,92			16 513 732,42			16 568 076,42		

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
		dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement									
F	IS1	Nombre d'opérations réalisées dans les structures de RDI	23,00			19,00			18,00		
S	IS1	Nombre d'opérations réalisées dans les structures de RDI	42,00			35,00			34,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	196,00			100,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	421,00			395,00			105,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	643 268,43			619 260,01			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	13 829 296,71			13 338 368,35			10 372 076,00		
F	IS1	Nombre d'opérations réalisées dans les structures de RDI	12,00			2,00			0,00		
S	IS1	Nombre d'opérations réalisées dans les structures de RDI	30,00			25,00			6,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	109,00			0,00		
F	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	0,00			0,00		
S	CO27	Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement	9 543 387,00			0,00		
F	IS1	Nombre d'opérations réalisées dans les structures de RDI	0,00			0,00		
S	IS1	Nombre d'opérations réalisées dans les structures de RDI	4,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - Développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation sous toutes ses formes
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, développer des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, promouvoir en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des grappes d'entreprises et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi que stimuler les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	2 - Augmenter le nombre de produits, procédés et services issus de la recherche collaborative

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR2	Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises (DIRDE)	millions d'euros	En transition	466,00	2011	489,00			Les données sont actualisées avec un décalage de deux ans par rapport à l'année de référence. La donnée fournie pour l'année 2017 doit être considérée comme semi-définitive.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR2	Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises (DIRDE)								

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR2	Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises (DIRDE)	633,00		629,00		544,30		544,30	

Axe prioritaire	1 - Développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation sous toutes ses formes
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	2 171,00			7 331,00			Ce chiffre est lié à la programmation de 10 opérations d'envergure portant sur l'accompagnement indirecte à la création d'entreprise, avec notamment l'accompagnement post création de 3160 entreprises pour les opérations achevées.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	2 171,00			10 814,00			Ce chiffre est lié à la programmation de 10 opérations d'envergure portant sur l'accompagnement indirecte à la création d'entreprise, avec notamment l'accompagnement post création de 7554 entreprises.
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	2 171,00			7 929,00			Ce chiffre est lié à la programmation de 10 opérations d'envergure portant sur l'accompagnement indirecte à la création d'entreprise, avec notamment l'accompagnement post création de 3160 entreprises pour les opérations achevées.
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	2 171,00			11 409,00			Ce chiffre est lié à la programmation de 10 opérations d'envergure portant sur l'accompagnement indirecte à la création d'entreprise, avec notamment l'accompagnement post création de 7554 entreprises.
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	217,00			7 376,00			Ce chiffre est lié à la programmation de 10 opérations d'envergure portant sur l'accompagnement indirecte à la création d'entreprise, avec notamment l'accompagnement post création de 3160 entreprises pour les opérations achevées.
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	217,00			10 274,00			Ce chiffre est lié à la programmation de 10 opérations d'envergure portant sur l'accompagnement indirecte à la création d'entreprise, avec notamment l'accompagnement post création de 7554 entreprises.
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	43,00			1 825,00			la cible initiale a été fortement sous-estimée, ne tenant pas compte des emplois créés aux sein des entreprises bénéficiant d'un accompagnement post création, alors que ce type d'action est très fortement soutenu par le FEDER
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	En transition	43,00			1 535,00			la cible initiale a été fortement sous-estimée, ne tenant pas compte des emplois créés aux sein des entreprises bénéficiant d'un accompagnement post création, alors que ce type d'action est très fortement soutenu par le FEDER

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	4 038,00			3 574,00			3 536,00		

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	9 345,00			9 306,00			4 642,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	4 003,00			3 539,00			3 501,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	9 330,00			9 291,00			4 627,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	3 618,00			3 287,00			3 283,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	9 129,00			9 103,00			4 539,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	1 130,00			1 068,00			1 006,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	1 541,00			1 541,00			873,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	569,00			569,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	3 071,00			1 833,00			1 338,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	534,00			534,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	3 056,00			1 818,00			1 338,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	425,00			425,00			0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	2 048,00			1 830,00			1 258,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	882,00			825,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	847,00			697,00			617,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 155,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 155,00			0,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	1 075,00			0,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	553,00			0,00		

Axe prioritaire	1 - Développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation sous toutes ses formes
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	3 - Accroître l'entrepreneuriat et la pérennité des entreprises nouvelles créées

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR3	Taux de création de sociétés et d'entreprises individuelles	%	En transition	6,70	2012	12,00			Une analyse de l'évolution de cet indicateur pourra être effectuée dans le cadre des futurs évaluations. cependant, un lien direct peut être supposé avec le soutien financier important du FEDER sur l'accompagnement à la création d'entreprise
IR4	Taux de survie des entreprises à 3 ans	%	En transition	60,60	2011	66,00			Source : Insee, enquête Sine 2014 (interrogations 2014 et 2019).

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR3	Taux de création de sociétés et d'entreprises individuelles	18,30				15,40		13,90	
IR4	Taux de survie des entreprises à 3 ans					58,00			

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR3	Taux de création de sociétés et d'entreprises individuelles	12,60		13,20		14,20		14,20	
IR4	Taux de survie des entreprises à 3 ans	71,20						60,60	

Axe prioritaire	1 - Développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation sous toutes ses formes
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	940,00			3 639,00			dont 601 entreprises bénéficiant du plan Booster consistant à accompagner les entreprises artisanales dans leurs projets afin de favoriser leur développement, les aider pour passer un cap de croissance en s'adaptant au mieux à leurs besoins.
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	940,00			4 800,00			dont 2359 entreprises bénéficiant du plan Booster consistant à accompagner les entreprises artisanales dans leurs projets afin de favoriser leur développement, les aider pour passer un cap de croissance en s'adaptant au mieux à leurs besoins.
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	270,00						Cet indicateur est notamment lié à la mise en œuvre des instruments financiers lancés à partir de fin 2019. Il s'agit de fonds de garantie et d'un prêt rebond en réponse aux conséquences de la crise sanitaire de 2020.
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	En transition	270,00						Cet indicateur est notamment lié à la mise en œuvre des instruments financiers lancés à partir de fin 2019. Il s'agit de fonds de garantie et d'un prêt rebond en réponse aux conséquences de la crise sanitaire de 2020.
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	940,00						dont 601 entreprises bénéficiant du plan Booster consistant à accompagner les entreprises artisanales dans leurs projets afin de favoriser leur développement, les aider pour passer un cap de croissance en s'adaptant au mieux à leurs besoins.
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	940,00						dont 2359 entreprises bénéficiant du plan Booster consistant à accompagner les entreprises artisanales dans leurs projets afin de favoriser leur développement, les aider pour passer un cap de croissance en s'adaptant au mieux à leurs besoins.
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	94,00						
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	94,00						Cet indicateur, qui est également lié à la mise en œuvre des instruments financiers, est mobilisé pour les projets de collaboration inter entreprises, dont les objectifs sont élevés.
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors	EUR	En transition	12 000 000,00			981 712,00			Cet indicateur est notamment lié à la mise en œuvre des instruments financiers programmés fin 2019 et qui démarreront en 2020.

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
		subventions)									
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	12 000 000,00			43 335 602,00			Cet indicateur est notamment lié à la mise en œuvre des instruments financiers programmés fin 2019 et qui démarreront en 2020. C'est ainsi 27,4M€ d'investissements privés pour un fonds de garantie pour les entreprises en phase de développement, et 14M€ pour un fonds de garantie FEDER Transmission/Développement Hauts-de-France

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 111,00			670,00			597,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	4 413,00			3 460,00			2 122,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	90,00			90,00			65,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 111,00			670,00			597,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	4 323,00			3 460,00			2 122,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	29,00			29,00			29,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	159,00			159,00			159,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	686 368,50			457 348,50			457 348,50		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	43 319 552,00			43 023 981,00			43 374 451,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	436,00			129,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	974,00			685,00			450,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	434,00			139,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	934,00			655,00			450,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	21,00			21,00			0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	159,00			159,00			80,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	444 015,00			0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	1 690 233,00			895 712,00			723 212,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	220,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	220,00			0,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00			0,00		
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	468 698,00			0,00		

Non validé

Axe prioritaire	1 - Développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation sous toutes ses formes
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	4 - Augmenter le chiffre d'affaires total et à l'export des entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR5	Part du CA des PME régionales consacrée à l'export	%	En transition	12,54	2009	14,00			Donnée actualisée en 2017 pour année 2015. L'indicateur de la part du CA des PME régionales consacrée à l'export n'est maintenant disponible qu'à l'échelle de la région Hauts-de-France

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR5	Part du CA des PME régionales consacrée à l'export								

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR5	Part du CA des PME régionales consacrée à l'export					9,70		6,37	

Axe prioritaire	10 - REACT
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 10 / 13i

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises		30,00			1,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises		30,00			12,00			
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW		7,00			0,00			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW		7,00			26,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq		7 231,00			0,00			La thématique transition énergétique est très porteur dans la Région. Cependant, à cause de la crise économique, les sous-réalisation ne sont malheureusement pas exclus
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq		7 231,00			53 635,00			La thématique transition énergétique est très porteur dans la Région. Cependant, à cause de la crise économique, les sous-réalisation ne sont malheureusement pas exclus
F	CV22	Nombre de PME ayant obtenu des subventions pour le fonds de roulement	Entreprises		30,00			6,00			
S	CV22	Nombre de PME ayant obtenu des subventions pour le fonds de roulement	Entreprises		30,00			27,00			
F	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	Entreprises		130,00			0,00			
S	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	Entreprises		130,00			14,00			
F	CV24	Nombre de PME bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises		3 350,00			3 592,00			La programmation a démarré très fort, ce qui explique la valeur élevée en prévisionnel. Mais à cause de la crise économique, les opérations relevant cette axe ne sont pas à l'abri d'une sous-réalisation.
S	CV24	Nombre de PME bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises		3 350,00			3 690,00			La programmation a démarré très fort, ce qui explique la valeur élevée en prévisionnel. Mais à cause de la crise économique, les opérations relevant cette axe ne sont pas à

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
											l'abri d'une sous-réalisation.
F	CV33	Soutien aux entités engagées dans la lutte contre la COVID-19	Entités		7,00			1,00			
S	CV33	Soutien aux entités engagées dans la lutte contre la COVID-19	Entités		7,00			12,00			
F	CV4	Valeur du matériel informatique et des logiciels/licences financés	EUR		22 190 000,00			7 438 272,00			
S	CV4	Valeur du matériel informatique et des logiciels/licences financés	EUR		22 190 000,00			20 490 896,00			
F	CV4b	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de la santé	EUR		2 662 800,00			208 823,00			
S	CV4b	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de la santé	EUR		2 662 800,00			998 365,00			
F	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	EUR		6 657 000,00			1 258 270,00			
S	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	EUR		6 657 000,00			4 550 805,00			
F	CV4d	Valeur de matériel informatique et des logiciels / licences liés à la COVID-19, financés pour l'e-administration	euros		12 870 200,00			5 701 179,00			
S	CV4d	Valeur de matériel informatique et des logiciels / licences liés à la COVID-19, financés pour l'e-administration	euros		12 870 200,00			14 941 726,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	9 324,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV22	Nombre de PME ayant obtenu des subventions pour le fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV22	Nombre de PME ayant obtenu des subventions pour le fonds de roulement	17,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV24	Nombre de PME bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV24	Nombre de PME bénéficiant d'un soutien non financier	3 492,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV33	Soutien aux entités engagées dans la lutte contre la COVID-19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
S	CV33	Soutien aux entités engagées dans la lutte contre la COVID-19	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV4	Valeur du matériel informatique et des logiciels/licences financés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV4	Valeur du matériel informatique et des logiciels/licences financés	13 159 931,97	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV4b	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de la santé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV4b	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de la santé	593 188,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	3 665 194,86	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV4d	Valeur de matériel informatique et des logiciels / licences liés à la COVID-19, financés pour l'e-administration	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV4d	Valeur de matériel informatique et des logiciels / licences liés à la COVID-19, financés pour l'e-administration	8 901 548,99	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV22	Nombre de PME ayant obtenu des subventions pour le fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV22	Nombre de PME ayant obtenu des subventions pour le fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV24	Nombre de PME bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV24	Nombre de PME bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV33	Soutien aux entités engagées dans la lutte contre la COVID-19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV33	Soutien aux entités engagées dans la lutte contre la COVID-19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV4	Valeur du matériel informatique et des logiciels/licences financés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV4	Valeur du matériel informatique et des logiciels/licences financés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV4b	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de la santé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV4b	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de la santé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV4d	Valeur de matériel informatique et des logiciels / licences liés à la COVID-19, financés pour l'e-administration	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV4d	Valeur de matériel informatique et des logiciels / licences liés à la COVID-19, financés pour l'e-administration	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(I)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV22	Nombre de PME ayant obtenu des subventions pour le fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV22	Nombre de PME ayant obtenu des subventions pour le fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV23	Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV24	Nombre de PME bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV24	Nombre de PME bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV33	Soutien aux entités engagées dans la lutte contre la COVID-19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV33	Soutien aux entités engagées dans la lutte contre la COVID-19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV4	Valeur du matériel informatique et des logiciels/licences financés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV4	Valeur du matériel informatique et des logiciels/licences financés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV4b	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de la santé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV4b	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de la santé	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV4c	Valeur des technologies de l'information liées à la COVID-19 pour le secteur de l'enseignement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CV4d	Valeur de matériel informatique et des logiciels / licences liés à la COVID-19, financés pour l'e-administration	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CV4d	Valeur de matériel informatique et des logiciels / licences liés à la COVID-19, financés pour l'e-administration	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	10 - REACT
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
Objectif spécifique	R-1 - Soutien aux entreprises et à la reprise économique sur le territoire

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR19	Volume d'emploi salarié privé hors agriculture	nombre de salarié		411 676,00	2019	411 700,00			Les premières programmations d'opérations sur l'axe 10 REACT'EU sont intervenues au mois d'octobre 2021, ne rendant pas possible la quantification de cet indicateur pour l'année 2021.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR19	Volume d'emploi salarié privé hors agriculture								

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR19	Volume d'emploi salarié privé hors agriculture								

Axe prioritaire	10 - REACT
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
Objectif spécifique	R-2 - Soutien en faveur de la transition verte

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR10	Production totale d'énergie renouvelable en région	GWh		11,41	2017	17,17			ce jour, seule l'année 2018 dispose d'un bilan complet ENR (hors récupération). Afin d'avoir une estimation de l'historique de la production totale d'ENR avec une méthodologie semblable pour chaque filière, choix de ne communiquer que sur les années où on dispose d'un inventaire des consommations d'énergie (Source Atmo HDF), c'est-à-dire : 2010 / 2012 / 2015 / 2018.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR10	Production totale d'énergie renouvelable en région							11,20	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR10	Production totale d'énergie renouvelable en région								

Axe prioritaire	10 - REACT
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
Objectif spécifique	R-3 - Investissements dans des produits et des services destinés aux services des santé, ainsi que dans la recherche

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
CVR	Nombre de lits dans les établissements concernés par des travaux de réhabilitation	nombre de lit		0,00	2019	290,00			Les premières programmations d'opérations sur l'axe 10 REACT'EU sont intervenues au mois d'octobre 2021, ne rendant pas possible la quantification de cet indicateur pour l'année 2021.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
CVR	Nombre de lits dans les établissements concernés par des travaux de réhabilitation								

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
CVR	Nombre de lits dans les établissements concernés par des travaux de réhabilitation								

Axe prioritaire	10 - REACT
Priorité d'investissement	13i - (FEDER) Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et pour préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie
Objectif spécifique	R-4 - Favoriser la transition numérique sur le territoire

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR20	Taux de particuliers utilisant internet dans les relations avec l'administration publique	en pourcentage		76,00	2019	93,00			Les premières programmations d'opérations sur l'axe 10 REACT'EU sont intervenues au mois d'octobre 2021, ne rendant pas possible la quantification de cet indicateur pour l'année 2021.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR20	Taux de particuliers utilisant internet dans les relations avec l'administration publique								

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR20	Taux de particuliers utilisant internet dans les relations avec l'administration publique								

Axe prioritaire	2 - Renforcer l'accès au numérique dans une logique de compétitivité et d'inclusion
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	IS2	Nombre de prises créées dans les entreprises/établissements et bâtiments publics prioritaires (hors zones AMII)	prise	En transition	89 254,00			87 062,00			Une opération terminée en 2018
S	IS2	Nombre de prises créées dans les entreprises/établissements et bâtiments publics prioritaires (hors zones AMII)	prise	En transition	89 254,00			82 306,00			Perspective de 80999 prises créées dans le cadre de deux opérations d'envergure (FEDER mobilisé à hauteur de 16,28M€).

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	IS2	Nombre de prises créées dans les entreprises/établissements et bâtiments publics prioritaires (hors zones AMII)	85 982,00			55 744,00			55 744,00		
S	IS2	Nombre de prises créées dans les entreprises/établissements et bâtiments publics prioritaires (hors zones AMII)	82 306,00			82 306,00			80 999,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IS2	Nombre de prises créées dans les entreprises/établissements et bâtiments publics prioritaires (hors zones AMII)	55 744,00			0,00			0,00		
S	IS2	Nombre de prises créées dans les entreprises/établissements et bâtiments publics prioritaires (hors zones AMII)	80 999,00			80 999,00			80 999,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS2	Nombre de prises créées dans les entreprises/établissements et bâtiments publics prioritaires (hors zones AMII)	0,00			0,00		
S	IS2	Nombre de prises créées dans les entreprises/établissements et bâtiments publics prioritaires (hors zones AMII)	60 000,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - Renforcer l'accès au numérique dans une logique de compétitivité et d'inclusion
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	5 - Déployer les infrastructures très haut débit sur les territoires où le marché est défaillant

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR7	Nombre de prises créées pour un accès à large bande d'au moins 30 Mbips (hors zones AMI)	prise	En transition	81 354,00	2013	500 000,00			L'évolution de cet indicateur est notamment lié à la réalisation des opérations de développement des infrastructures numériques dans le cadre du PO 2014-2020. La donnée a été réactualisée suite aux informations fournies par l'ARCEP.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR7	Nombre de prises créées pour un accès à large bande d'au moins 30 Mbips (hors zones AMI)	603 000,00		376 938,00		270 800,00			

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR7	Nombre de prises créées pour un accès à large bande d'au moins 30 Mbips (hors zones AMI)	81 354,00		81 354,00		81 354,00		81 354,00	

Axe prioritaire	2 - Renforcer l'accès au numérique dans une logique de compétitivité et d'inclusion
Priorité d'investissement	2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	650,00			197,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	650,00			565,00			dont 410 entreprises dans le cadre de deux projets d'accompagnement des acteurs numériques aux mutations économiques
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	650,00			197,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	650,00			565,00			dont 410 entreprises dans le cadre de deux projets d'accompagnement des acteurs numériques aux mutations économiques

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	197,00			197,00			197,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	565,00			565,00			565,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	197,00			197,00			197,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	565,00			565,00			565,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	197,00			54,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	565,00			535,00			440,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	197,00			54,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	565,00			535,00			440,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	30,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00			0,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	30,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - Renforcer l'accès au numérique dans une logique de compétitivité et d'inclusion
Priorité d'investissement	2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC
Objectif spécifique	6 - Augmenter l'usage des services numériques par les entreprises et les structures de recherche

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR8	Taux d'entreprises picardes utilisant des outils TIC de manière avancées et expertes dans leurs activités	Pourcentage	En transition	46%	2015	51%		41%	Etude "baromètre des entreprises"

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR8	Taux d'entreprises picardes utilisant des outils TIC de manière avancées et expertes dans leurs activités		41%		66,52%		48%		

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR8	Taux d'entreprises picardes utilisant des outils TIC de manière avancées et expertes dans leurs activités						46%		

Axe prioritaire	2 - Renforcer l'accès au numérique dans une logique de compétitivité et d'inclusion
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télé Santé)

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 2 / 2c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	ISN2	Nombre de services & applications développés / mis en ligne	Services & applications	En transition	44,00			87,00			
S	ISN2	Nombre de services & applications développés / mis en ligne	Services & applications	En transition	44,00			128,00			compte-tenu des prévisions sur les projets programmés, la cible 2023 devrait être dépassée.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	ISN2	Nombre de services & applications développés / mis en ligne	26,00			5,00			6,00		
S	ISN2	Nombre de services & applications développés / mis en ligne	128,00			80,00			59,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	ISN2	Nombre de services & applications développés / mis en ligne	1,00			0,00			0,00		
S	ISN2	Nombre de services & applications développés / mis en ligne	32,00			16,00			14,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	ISN2	Nombre de services & applications développés / mis en ligne	0,00			0,00		
S	ISN2	Nombre de services & applications développés / mis en ligne	14,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - Renforcer l'accès au numérique dans une logique de compétitivité et d'inclusion
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	7 - Augmenter les usages numériques au sein de la population et en particulier les jeunes

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR20	Taux de particuliers utilisant internet dans les relations avec l'administration publique	en pourcentage	En transition	58,00	2014	80,00			

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR20	Taux de particuliers utilisant internet dans les relations avec l'administration publique								

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR20	Taux de particuliers utilisant internet dans les relations avec l'administration publique								

Axe prioritaire	3 - Favoriser la mutation vers une économie décarbonée
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	24,20			346,54			Dépassement important de l'objectif initial compte-tenu du financement d'une opération exemplaire sur la géothermie avec 287 MW de production d'énergie supplémentaire
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	En transition	24,20			367,00			Dépassement important de l'objectif initial compte-tenu du financement d'une opération exemplaire sur la géothermie avec 287 MW de production d'énergie supplémentaire
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	23 500,00			102 440,00			dépassement de la cible suite au soutien FEDER à des projets de Méthanisation agricole en injection
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	23 500,00			125 874,00			Dont 10838 dans le cadre d'un projet de biométhanisation territoriale de déchets industriels : Construction d'une unité de production de biogaz par biométhanisation, avec injection sur le réseau de gaz naturel de l'intégralité du biométhane produit et épuré. Dont plus de 25 000 grâce au développement du réseau de chaleur de la ville d'Amiens Il s'agit là d'un projet exemplaire qui n'avait pas été identifié lors de la rédaction du programme.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	346,45			300,30			300,30		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	359,57			333,81			333,81		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	76 651,40			69 696,40			12 132,40		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	126 520,38			116 580,38			64 981,78		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	3,38			0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	317,91			291,57			288,88		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	7 057,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	45 623,78			19 771,40			10 850,10		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	1,20			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	10 838,00			0,00		

Non validé

Axe prioritaire	3 - Favoriser la mutation vers une économie décarbonée
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	8 - Doubler la production d'énergies renouvelables d'ici 2020

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR10	Production totale d'énergie renouvelable en région	GWh	En transition	5 729,00	2009	13 748,00			donnée est actualisée avec un décalage de 2 ans par rapport à l'année de référence

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR10	Production totale d'énergie renouvelable en région								

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR10	Production totale d'énergie renouvelable en région	11 415,00							

Axe prioritaire	3 - Favoriser la mutation vers une économie décarbonée
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	3,00			0,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	3,00			1,00			Une seule opération portée par une entreprise programmée au 31 décembre 2021.
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	3,00			0,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	3,00			1,00			Une seule opération portée par une entreprise programmée au 31 décembre 2021.
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	2 486,00			28,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	2 486,00			176,00			Il s'agit d'un dispositif innovant sur le territoire qui ne rencontre pas à ce stade le succès envisagé initialement, ce qui explique l'écart avec la cible 2023. Cependant, cette difficulté n'aura pas d'impact sur le cadre de performance au niveau de l'axe compte-tenu des opérations en cours relatives aux autres priorités d'investissement.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1,00			1,00			1,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	1,00			1,00			1,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	28,00			28,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	176,00			176,00			148,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1,00			1,00			1,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	1,00			1,00			1,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	176,00			176,00			148,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1,00			0,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00			0,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	1,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		

Axe prioritaire	3 - Favoriser la mutation vers une économie décarbonée
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises
Objectif spécifique	9 - Favoriser les modes de production les moins consommateurs en énergie dans les entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR11	Consommation d'énergie finale de l'industrie	GWh	En transition	17 966,00	2010	17 964,00			Nouvelle méthodologie utilisée depuis 2020 se basant sur l'inventaire des émissions d'Atmo HDF

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR11	Consommation d'énergie finale de l'industrie							69 000,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR11	Consommation d'énergie finale de l'industrie	14 969,00							

Axe prioritaire	3 - Favoriser la mutation vers une économie décarbonée
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4c

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	1 682,00			4 452,00			
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	En transition	1 682,00			6 586,00			Forte programmation sur la réhabilitation thermique des logements, avec des objectifs ambitieux des porteurs de projets.
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	En transition	7 600 000,00			0,00			
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	En transition	7 600 000,00			650 800,00			La programmation relative à la réhabilitation thermique des bâtiments publics n'aura pas eu la dynamique attendue lors l'adoption du PO
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	6 787,00			7 718,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	6 787,00			13 979,00			Forte programmation sur la réhabilitation thermique des logements, avec des objectifs ambitieux des porteurs de projets.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	4 024,00			3 058,00			2 686,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	4 953,00			5 095,00			4 927,00		
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00			0,00			0,00		
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	650 800,38			193 410,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	7 451,50			5 418,82			4 561,53		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	13 674,87			13 518,98			11 030,32		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	481,00			404,00			0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	3 751,00			3 751,00			3 751,00		
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00			0,00			0,00		
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00			0,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	164,13			571,19			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	8 121,00			8 805,70			8 805,70		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00			0,00		
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	3 751,00			0,00		
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00			0,00		
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00			0,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	3 759,80			0,00		

Axe prioritaire	3 - Favoriser la mutation vers une économie décarbonée
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	10 - Réduire la consommation énergétique dans les bâtiments publics et le logement

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR12	Consommation énergétique finale des secteurs résidentiels et du tertiaire	GWh	En transition	21 377,00		18 886,00			

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR12	Consommation énergétique finale des secteurs résidentiels et du tertiaire							23 053,00	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR12	Consommation énergétique finale des secteurs résidentiels et du tertiaire	22 211,00		21 732,00					

Axe prioritaire	3 - Favoriser la mutation vers une économie décarbonée
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 4e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	3 620,00			2 132,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	En transition	3 620,00			2 249,00			Une opération importante programmée visant à favoriser les déplacements par transport en commun, mais pour laquelle l'estimation de l'impact sur la diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre est difficile à estimer à ce jour
F	ISN3	Nombre de nouveaux services de mobilité créés	Services	En transition	12,00			1,00			
S	ISN3	Nombre de nouveaux services de mobilité créés	Services	En transition	12,00			5,00			4 nouveaux dservices de mobilités créés dans le cadre de l'opération citée ci-dessus

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	2 249,00			2 239,00			2 239,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	2 249,00			2 249,00			2 249,00		
F	ISN3	Nombre de nouveaux services de mobilité créés	1,00			1,00			1,00		
S	ISN3	Nombre de nouveaux services de mobilité créés	5,00			5,00			5,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	10,00			0,00			0,00		
F	ISN3	Nombre de nouveaux services de mobilité créés	1,00			0,00			0,00		
S	ISN3	Nombre de nouveaux services de mobilité créés	5,00			4,00			4,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
-----	----	------------	------------	-------------	-------------	------------	-------------	-------------

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00			0,00		
F	ISN3	Nombre de nouveaux services de mobilité créés	0,00			0,00		
S	ISN3	Nombre de nouveaux services de mobilité créés	1,00			0,00		

Non validé

Axe prioritaire	3 - Favoriser la mutation vers une économie décarbonée
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	11 - Favoriser une mobilité durable et réduire l'auto-solisme, en particulier en milieu urbain

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR21	Déplacements domicile-travail effectués en transport en commun	%	En transition	8,10	2017	10,00			

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR21	Déplacements domicile-travail effectués en transport en commun								

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR21	Déplacements domicile-travail effectués en transport en commun								

Axe prioritaire	4 - Composer avec les risques naturels et climatiques et valoriser les ressources naturelles et paysagères de Picardie
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 5b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	En transition	3 788,00			3 300,00			
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	En transition	3 788,00			8 367,00			Des études pré-opérationnelles avant travaux ont été programmées en 2017 et seront achevées en 2018, avec l'objectif d'atteindre la cible 2018 de cet indicateur du cadre de performance. Le démarrage plus lent de ce dispositif s'explique par la nécessité de réaliser des études avant d'envisager les travaux.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	2 860,00			1 393,00			1 393,00		
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	8 367,00			5 547,00			3 503,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	1 393,00			0,00			0,00		
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	3 063,00			1 393,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00			0,00		
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - Composer avec les risques naturels et climatiques et valoriser les ressources naturelles et paysagères de Picardie
Priorité d'investissement	5b - Favoriser les investissements destinés à remédier à des risques spécifiques, en garantissant une résilience aux catastrophes et en développant des systèmes de gestion des situations de catastrophe
Objectif spécifique	12 - Augmenter la résilience du territoire aux risques naturels et au changement climatique

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR14	Nombre de communes prises en compte dans une démarche d'animation (PAPI, TRI ou étude) sur la prévention des risques	commune	En transition	24,00	2013	216,00	857,00		24 communes en 2014 (PAPi de la Verse) + 833 communes du PAPI Somme en 2015

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR14	Nombre de communes prises en compte dans une démarche d'animation (PAPI, TRI ou étude) sur la prévention des risques	857,00		857,00		857,00			

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR14	Nombre de communes prises en compte dans une démarche d'animation (PAPI, TRI ou étude) sur la prévention des risques	857,00		857,00		857,00		24,00	

Axe prioritaire	4 - Composer avec les risques naturels et climatiques et valoriser les ressources naturelles et paysagères de Picardie
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6d

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	286,00			3 875,00			
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	286,00			3 659,00			L'écart entre la cible entre le prévisionnel et la cible 2023 envisagée initialement s'explique par la typologie des opérations qui sont des opérations demandant un soutien financier moins important que prévu initialement ce qui permet de financer au global plus de travaux de préservation des espaces naturels.
F	IS5	Nombre de données dans les bases de données faunistiques et floristiques	donnée	En transition	1 500 000,00			2 126 597,00			
S	IS5	Nombre de données dans les bases de données faunistiques et floristiques	donnée	En transition	1 500 000,00			1 214 151,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	3 057,40			1 460,16			246,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	3 489,71			3 489,71			1 785,51		
F	IS5	Nombre de données dans les bases de données faunistiques et floristiques	1 620 626,00			1 184 155,00			759 138,00		
S	IS5	Nombre de données dans les bases de données faunistiques et floristiques	1 206 049,00			1 013 583,00			723 833,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	246,00			1,80			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	1 785,51			1 216,57			574,43		
F	IS5	Nombre de données dans les bases de données faunistiques et floristiques	491 320,00			403 351,00			234 044,00		
S	IS5	Nombre de données dans les bases de données faunistiques et floristiques	653 433,00			512 073,00			330 823,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00			0,00		
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	165,98			0,00		
F	IS5	Nombre de données dans les bases de données faunistiques et floristiques	0,00			0,00		
S	IS5	Nombre de données dans les bases de données faunistiques et floristiques	137 022,00			0,00		

Non validé

Axe prioritaire	4 - Composer avec les risques naturels et climatiques et valoriser les ressources naturelles et paysagères de Picardie
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	13 - Augmenter la superficie et la connectivité des espaces naturels préservés ou restaurés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR15	Superficie des espaces naturels préservés ou restaurés	ha	En transition	18260,1256	2014	18860.1256			La valeur retenue pour 2020 est la plus récente à ce jour, le conservatoire n'ayant pas fait de demande pour 2021 et 2022.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR15	Superficie des espaces naturels préservés ou restaurés				507.921		18260.1256		18260.1256

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR15	Superficie des espaces naturels préservés ou restaurés		18260.1256		18260.1256		18260.1256		18260.1256

Axe prioritaire	4 - Composer avec les risques naturels et climatiques et valoriser les ressources naturelles et paysagères de Picardie
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6e

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	En transition	398 772,00			551 604,00			Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin : 73 046 Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole : 175 365 Communauté d'Agglomération Creilloise : 71 637 Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne : 73 060
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	En transition	398 772,00			1 646 342,00			Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole : 175 365 Communauté d'Agglomération du Beauvaisis : 82 500 Communauté d'Agglomération Creilloise : 71 637 CC3F : 20 619 Communauté d'Agglomération de la Région de Compiègne : 73 060 Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin : 73 046 la Communauté d'Agglomération du Soissonnais : 51 817
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	135 739,00			96 979,00			
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	135 739,00			134 545,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	393 108,00			393 108,00			73 046,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	548 044,00			548 044,00			548 044,00		

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	50 434,00			17 934,00			11 909,00		
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	133 020,00			98 634,00			122 329,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00			0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	548 044,00			548 044,00			548 044,00		
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00			0,00			0,00		
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	81 920,00			77 420,00			6 800,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00		
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00			0,00		
F	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00			0,00		
S	CO38	Développement urbain: espaces non bâtis créés ou réhabilités dans les zones urbaines	0,00			0,00		

Axe prioritaire	4 - Composer avec les risques naturels et climatiques et valoriser les ressources naturelles et paysagères de Picardie
Priorité d'investissement	6e - Agir en vue d'améliorer l'environnement urbain, de revitaliser les villes, de réhabiliter et de décontaminer les friches industrielles (y compris les zones de reconversion), de réduire la pollution atmosphérique et de favoriser les mesures de réduction du bruit
Objectif spécifique	14 - Requalifier les espaces urbains dégradés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR16	Superficie des espaces non bâtis accessibles au public sur les EPCI sélectionnés en ITI	Hectare	En transition	2899	2015	2948.6		123588	Valeur de référence 2015 suite au plan d'action. Six opérations supplémentaires soldées en 2022: Création d'un centre municipal de santé (168 M ²), requalification du quartier paupérisé hors ANRU du vivier corax (6 500 m ²), Acquisition d'un pôle petite enfance – Eco quartier gare Senlis (593 m ²), Aménagement d'aires de jeux dans les quartiers dont une aide inclusive (816m ²)

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR16	Superficie des espaces non bâtis accessibles au public sur les EPCI sélectionnés en ITI		115511		16333		2899		2899

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR16	Superficie des espaces non bâtis accessibles au public sur les EPCI sélectionnés en ITI		2899		2899		2899		0

Axe prioritaire	5 - Améliorer l'insertion professionnelles des jeunes picards par la formation tout au long de la vie par l'acquisition de compétences
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ et l'IEJ REACT-EU par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, annexes I et II du règlement FSE) - 5 / 8ii

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022	
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	4 299,00	1 784,00	2 515,00	4 871,00	2 596,00	2 275,00	1,13	1,46	0,90		
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	2 579,00	1 070,00	1 509,00	2 943,00	1 571,00	1 372,00	1,14	1,47	0,91		
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	2 579,00	1 070,00	1 509,00	4 379,00	2 372,00	2 007,00	1,70	2,22	1,33		
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	2 149,00	892,00	1 257,00	1 445,00	776,00	669,00	0,67	0,87	0,53		
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	1 290,00	535,00	755,00	972,00	517,00	455,00	0,75	0,97	0,60		
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	Nombre	1 290,00	535,00	755,00	1 386,00	767,00	619,00	1,07	1,43	0,82		
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	0,00	0,00	0,00	447,00	265,00	182,00					
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	0,00	0,00	0,00	443,00	268,00	175,00					
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	0,00	0,00	0,00	466,00	275,00	191,00					
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	1 719,00	713,00	1 006,00	954,00	537,00	417,00	0,55	0,75	0,41		
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	1 290,00	535,00	755,00	1 697,00	904,00	793,00	1,32	1,69	1,05		
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	430,00	179,00	251,00	25,00	16,00	9,00	0,06	0,09	0,04		
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,						51,00	24,00	27,00					
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation						1 844,00	1 076,00	768,00					
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation						2 932,00	1 603,00	1 329,00					
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						1 841,00	951,00	890,00					
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						2 218,00	1 216,00	1 002,00					
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						1 711,00	907,00	804,00					
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00					
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00					
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						567,00	313,00	254,00					

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2021	2020	2019	2018	2017	2016
----	------------	--	------	------	------	------	------	------

			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	64,00	59,00	151,00	96,00	754,00	452,00	709,00	574,00	256,00	372,00	103,00	117,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	72,00	75,00	122,00	79,00	343,00	219,00	293,00	252,00	225,00	281,00	23,00	36,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	114,00	114,00	163,00	93,00	728,00	437,00	627,00	511,00	239,00	387,00	23,00	37,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	17,00	21,00	47,00	29,00	234,00	147,00	212,00	168,00	79,00	117,00	17,00	14,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	18,00	19,00	29,00	25,00	100,00	67,00	80,00	72,00	72,00	79,00	4,00	7,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	24,00	27,00	48,00	29,00	222,00	133,00	185,00	156,00	77,00	84,00	4,00	7,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	114,00	91,00	79,00	62,00	72,00	29,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	100,00	70,00	90,00	78,00	77,00	27,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	127,00	92,00	93,00	69,00	54,00	30,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	0,00	0,00	15,00	7,00	89,00	30,00	39,00	31,00	49,00	42,00	21,00	34,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	0,00	0,00	22,00	9,00	294,00	179,00	234,00	235,00	53,00	48,00	23,00	30,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	0,00	0,00	3,00	0,00	2,00	4,00	10,00	3,00	1,00	2,00	0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,		12,00	8,00	6,00	14,00	6,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation		184,00	148,00	164,00	106,00	223,00	86,00	87,00	25,00	120,00	129,00	5,00	16,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation		1,00	3,00	43,00	23,00	585,00	343,00	592,00	489,00	276,00	369,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		59,00	61,00	96,00	61,00	253,00	195,00	235,00	238,00	104,00	144,00	18,00	21,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		225,00	192,00	229,00	143,00	357,00	206,00	208,00	202,00	82,00	121,00	6,00	12,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	22,00	9,00	294,00	179,00	234,00	235,00	56,00	59,00	23,00	30,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	10,00	4,00	145,00	73,00	97,00	99,00	22,00	26,00	4,00	5,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	431,00	478,00	128,00	127,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	305,00	264,00	188,00	166,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	294,00	266,00	184,00	162,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	101,00	112,00	69,00	61,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	97,00	89,00	117,00	97,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	90,00	88,00	117,00	95,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	1,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	1,00	0,00	0,00	0,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	199,00	173,00	125,00	100,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	169,00	196,00	109,00	96,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	0,00	0,00	0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,		0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation		179,00	145,00	114,00	113,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation		27,00	26,00	79,00	76,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		116,00	121,00	70,00	49,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		60,00	71,00	49,00	55,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		169,00	196,00	109,00	96,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		25,00	37,00	10,00	10,00

Non validé

Axe prioritaire	5 - Améliorer l'insertion professionnelles des jeunes picards par la formation tout au long de la vie par l'acquisition de compétences
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2022																		
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative												
															Cumulé			Total annuel			Qualitative									
															Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Qualitative

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021						2020									
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019						2018									
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016									
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014									
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes

Axe prioritaire	5 - Améliorer l'insertion professionnelles des jeunes picards par la formation tout au long de la vie par l'acquisition de compétences
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 5 / 8ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée					8 961,00	4 744,00	4 217,00						
CO02	chômeurs de longue durée					2 894,00	1 573,00	1 321,00						
CO03	personnes inactives					957,00	573,00	384,00						
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation					957,00	573,00	384,00						
CO06	moins de 25 ans					8 145,00	4 375,00	3 770,00						
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)					6 090,00	3 507,00	2 583,00						
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)					3 298,00	1 519,00	1 779,00						
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)					401,00	219,00	182,00						
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)					1 972,00	1 119,00	853,00						
CO16	participants handicapés					358,00	197,00	161,00						
CO17	autres personnes défavorisées					2 218,00	1 091,00	1 127,00						
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement					217,00	133,00	84,00						
CO19	personnes venant de zones rurales					1 417,00	831,00	586,00						
	Total général des participants					9 918,00								

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021			2020			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		465,00	239,00	226,00	451,00	275,00	176,00	1 565,00	979,00	586,00
CO02	chômeurs de longue durée		134,00	71,00	63,00	133,00	84,00	49,00	514,00	323,00	191,00
CO03	personnes inactives		461,00	271,00	190,00	303,00	167,00	136,00	1 89,00	132,00	57,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		461,00	271,00	190,00	303,00	167,00	136,00	1 89,00	132,00	57,00
CO06	moins de 25 ans		731,00	398,00	333,00	627,00	357,00	270,00	1 179,00	756,00	423,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		661,00	391,00	270,00	502,00	310,00	192,00	1 127,00	748,00	379,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		191,00	75,00	116,00	191,00	94,00	97,00	487,00	278,00	209,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		59,00	36,00	23,00	52,00	29,00	23,00	136,00	81,00	55,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		176,00	94,00	82,00	126,00	84,00	42,00	403,00	284,00	119,00
CO16	participants handicapés		54,00	33,00	21,00	40,00	25,00	15,00	67,00	36,00	31,00
CO17	autres personnes défavorisées		358,00	199,00	159,00	279,00	172,00	107,00	543,00	345,00	198,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		37,00	22,00	15,00	22,00	14,00	8,00	46,00	31,00	15,00
CO19	personnes venant de zones rurales		295,00	172,00	123,00	221,00	136,00	85,00	478,00	296,00	182,00
	Total général des participants		926,00			754,00			1 754,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		1 553,00	868,00	685,00	1 454,00	624,00	830,00	262,00	119,00	143,00
CO02	chômeurs de longue durée		461,00	261,00	200,00	402,00	161,00	241,00	42,00	21,00	21,00
CO03	personnes inactives		0,00	0,00	0,00	3,00	2,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00	3,00	2,00	1,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		1 050,00	610,00	440,00	1 084,00	494,00	590,00	262,00	119,00	143,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		949,00	567,00	382,00	829,00	380,00	449,00	47,00	27,00	20,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		483,00	238,00	245,00	572,00	225,00	347,00	207,00	89,00	118,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		121,00	63,00	58,00	12,00	3,00	9,00	6,00	2,00	4,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		471,00	274,00	197,00	238,00	99,00	139,00	62,00	26,00	36,00
CO16	participants handicapés		60,00	30,00	30,00	65,00	36,00	29,00	3,00	2,00	1,00
CO17	autres personnes défavorisées		492,00	258,00	234,00	287,00	69,00	218,00	10,00	3,00	7,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		43,00	31,00	12,00	44,00	24,00	20,00	1,00	0,00	1,00
CO19	personnes venant de zones rurales		394,00	214,00	180,00	29,00	13,00	16,00	0,00	0,00	0,00
	Total général des participants		1 553,00			1 457,00			262,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		2 032,00	996,00	1 036,00	1 179,00	644,00	535,00
CO02	chômeurs de longue durée		559,00	279,00	280,00	649,00	373,00	276,00
CO03	personnes inactives		1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO06	moins de 25 ans			2 033,00	997,00	1 036,00	1 179,00	644,00	535,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)			1 098,00	580,00	518,00	877,00	504,00	373,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)			882,00	389,00	493,00	285,00	131,00	154,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)			10,00	4,00	6,00	5,00	1,00	4,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)			312,00	157,00	155,00	184,00	101,00	83,00
CO16	participants handicapés			40,00	19,00	21,00	29,00	16,00	13,00
CO17	autres personnes défavorisées			158,00	24,00	134,00	91,00	21,00	70,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement			15,00	6,00	9,00	9,00	5,00	4,00
CO19	personnes venant de zones rurales			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total général des participants			2 033,00			1 179,00		

Non validé

Axe prioritaire	5 - Améliorer l'insertion professionnelles des jeunes picards par la formation tout au long de la vie par l'acquisition de compétences
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 5

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IEJ01	Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		nombre de chômeurs	8 597,00	3 568,00	5 029,00	8 952,00	4 744,00	4 217,00	1,04	1,33	0,84			
IEJ06	Moins de 25 ans		nombre	7 998,00	3 326,00	4 672,00	8 145,00	4 375,00	3 770,00	1,02	1,32	0,81			
IEJIS	Moins de 30 ans		Nombre	8 597,00	3 568,00	5 029,00	9 915,00	5 315,00	4 600,00	1,15	1,49	0,91			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021			2020			2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IEJ01	Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		456,00	239,00	226,00	451,00	275,00	176,00	1 565,00	979,00	586,00	1 553,00	868,00	685,00	1 454,00	624,00	830,00
IEJ06	Moins de 25 ans		731,00	398,00	333,00	627,00	357,00	270,00	1 179,00	756,00	423,00	1 050,00	610,00	440,00	1 084,00	494,00	590,00
IEJIS	Moins de 30 ans		926,00	510,00	416,00	754,00	442,00	312,00	1 754,00	1 111,00	643,00	1 553,00	868,00	685,00	1 454,00	624,00	830,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IEJ01	Chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		262,00	119,00	143,00	2 032,00	996,00	1 036,00	1 179,00	644,00	535,00
IEJ06	Moins de 25 ans		262,00	119,00	143,00	2 033,00	997,00	1 036,00	1 179,00	644,00	535,00
IEJIS	Moins de 30 ans		262,00	119,00	143,00	2 033,00	997,00	1 036,00	1 179,00	644,00	535,00

Axe prioritaire	6 - Favoriser une croissance inclusive par le développement des compétences
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 6 / 9iv

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition					0,00	0,00	0,00						
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00						
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00						
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00						
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00						
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00						
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00						
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00						
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00						

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021		2020		2019		2018		2017		2016	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00

Non validé

Axe prioritaire	6 - Favoriser une croissance inclusive par le développement des compétences
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2022							
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative	
Covid	Achat et distribution d'équipements de protection individuel	En transition	Nombre (Nombre)	CV30 Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	Nombre	13 400 092,00			1,03			13 758 605,00	0,00	0,00					

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021						2020							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
Covid	Achat et distribution d'équipements de protection individuel	En transition	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
			13 758 605,00	0,00	0,00	13 758 605,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019						2018							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
Covid	Achat et distribution d'équipements de protection individuel	En transition	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
Covid	Achat et distribution d'équipements de protection individuel	En transition	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
Covid	Achat et distribution d'équipements de protection individuel	En transition	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	6 - Favoriser une croissance inclusive par le développement des compétences
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 6 / 9iv

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO02	chômeurs de longue durée	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO03	personnes inactives	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO06	moins de 25 ans	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO07	plus de 54 ans	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO16	participants handicapés	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO17	autres personnes défavorisées	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition				0,00								
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition				0,00								
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition				0,00								
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition				0,00								
	Total général des participants					0,00								

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021			2020			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00		

Axe prioritaire	6 - Favoriser une croissance inclusive par le développement des compétences
Priorité d'investissement	9iv - l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 6

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022			
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	En transition	EUR	13 189 759,51			13 758 605,00	0,00	0,00	1,04						

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021			2020			2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	En transition	13 758 605,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CV30	Montant des actions du FSE pour lutter contre les effets du COVID-19	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	6 - Favoriser une croissance inclusive par le développement des compétences
Priorité d'investissement	9v - la promotion de l'entrepreneuriat social et de l'intégration professionnelle dans les entreprises sociales et la promotion de l'économie sociale et solidaire, afin de faciliter l'accès à l'emploi

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 6 / 9v

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition					0,00	0,00	0,00						
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00						
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00						
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00						
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00						
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00						
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00						
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00						
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition					0,00	0,00	0,00						

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021		2020		2019		2018		2017		2016	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00

Non validé

Axe prioritaire	6 - Favoriser une croissance inclusive par le développement des compétences
Priorité d'investissement	9v - la promotion de l'entreprenariat social et de l'intégration professionnelle dans les entreprises sociales et la promotion de l'économie sociale et solidaire, afin de faciliter l'accès à l'emploi

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2022						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé		Total annuel		Qualitative		
IS	Taux de survie à 3 ans des entreprises créées à l'issue de l'accompagnement	En transition	Nombre (Taux)	CO23 nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Nombre	70,00	0,00	0,00	0,44			31,00						

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021						2020								
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total
IS	Taux de survie à 3 ans des entreprises créées à l'issue de l'accompagnement	En transition	31,00			0,00			31,00			31,00					

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019						2018								
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total
IS	Taux de survie à 3 ans des entreprises créées à l'issue de l'accompagnement	En transition	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017						2016								
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total
IS	Taux de survie à 3 ans des entreprises créées à l'issue de l'accompagnement	En transition	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015						2014								
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative	
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total
IS	Taux de survie à 3 ans des entreprises créées à l'issue de l'accompagnement	En transition	0,00			0,00			0,00			0,00			0,00		

Axe prioritaire	6 - Favoriser une croissance inclusive par le développement des compétences
Priorité d'investissement	9v - la promotion de l'entrepreneuriat social et de l'intégration professionnelle dans les entreprises sociales et la promotion de l'économie sociale et solidaire, afin de faciliter l'accès à l'emploi

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 6 / 9v

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO02	chômeurs de longue durée	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO03	personnes inactives	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO06	moins de 25 ans	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO07	plus de 54 ans	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO16	participants handicapés	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO17	autres personnes défavorisées	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition				0,00								
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition				0,00								
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition				0,00								
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	80,00	0,00	0,00	31,00			0,39					
	Total général des participants					0,00								

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021			2020			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO06	moins de 25 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			7,00			24,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00		

Axe prioritaire	6 - Favoriser une croissance inclusive par le développement des compétences
Priorité d'investissement	9v - la promotion de l'entrepreneuriat social et de l'intégration professionnelle dans les entreprises sociales et la promotion de l'économie sociale et solidaire, afin de faciliter l'accès à l'emploi

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 6

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022				
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		
ID	Indicateur	Catégorie de région	2021			2020			2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014								
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Non validé

Axe prioritaire	6 - Favoriser une croissance inclusive par le développement des compétences
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE et le FSE REACT-EU (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 6 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition						0,00		0,00					
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition						1 670,00	933,00	737,00					
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	2 899,00	2 136,00	763,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition						7 432,00	5 174,00	2 258,00					
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	21 071,00	11 434,00	9 637,00	7 432,00	5 174,00	2 258,00	0,35	0,45	0,23		
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						4 140,00	2 301,00	1 839,00					
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	6 021,00	4 997,00	1 024,00	4 140,00	2 301,00	1 839,00	0,69	0,46	1,80		
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition						3 267,00	1 730,00	1 537,00					
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						4 578,00	2 755,00	1 823,00					
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Nombre	6 020,00	3 042,00	2 978,00	4 578,00	2 755,00	1 823,00	0,76	0,91	0,61		
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition						0,00	0,00	0,00					
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						163,00	112,00	51,00					
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	CO08 participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Nombre	18,00	3,00	15,00	163,00	112,00	51,00	9,06	37,33	3,40		
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition						1 486,00	795,00	691,00					

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021		2020		2019		2018		2017		2016	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	4,00	1,00	143,00	43,00	107,00	53,00	146,00	94,00	396,00	431,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	25,00	1,00	229,00	39,00	469,00	206,00	602,00	378,00	1 659,00	562,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	25,00	1,00	229,00	39,00	469,00	206,00	602,00	378,00	1 659,00	562,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	3,00	0,00	146,00	65,00	229,00	149,00	539,00	367,00	768,00	794,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	3,00	0,00	146,00	65,00	229,00	149,00	539,00	367,00	768,00	794,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	9,00	1,00	251,00	125,00	409,00	309,00	305,00	280,00	427,00	538,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021		2020		2019		2018		2017		2016	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	13,00	1,00	167,00	73,00	181,00	131,00	360,00	173,00	977,00	696,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	13,00	1,00	167,00	73,00	181,00	131,00	360,00	173,00	977,00	696,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	9,00	2,00	4,00	7,00	18,00	8,00	51,00	20,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	9,00	2,00	4,00	7,00	18,00	8,00	51,00	20,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	9,00	1,00	97,00	40,00	116,00	77,00	58,00	35,00	305,00	319,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	103,00	77,00	34,00	38,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	1 706,00	857,00	484,00	215,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	En transition	1 706,00	857,00	484,00	215,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	488,00	373,00	128,00	91,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	488,00	373,00	128,00	91,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	En transition	246,00	215,00	83,00	69,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	818,00	574,00	239,00	175,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	818,00	574,00	239,00	175,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	23,00	11,00	7,00	3,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	23,00	11,00	7,00	3,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	En transition	180,00	179,00	30,00	40,00

Axe prioritaire	6 - Favoriser une croissance inclusive par le développement des compétences
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2022					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021							2020						
			Cumulé			Total annuel				Qualitative	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2019							2018						
			Cumulé			Total annuel				Qualitative	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2017							2016						
			Cumulé			Total annuel				Qualitative	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015							2014						
			Cumulé			Total annuel				Qualitative	Cumulé			Total annuel		

Axe prioritaire	6 - Favoriser une croissance inclusive par le développement des compétences
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 6 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	30 099,00	16 395,00	13 704,00	23 214,00	13 714,00	9 500,00	0,77	0,84	0,69			
CO02	chômeurs de longue durée	En transition				8 834,00	5 289,00	3 545,00						
CO03	personnes inactives	En transition				3,00	3,00	0,00						
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				1,00	1,00	0,00						
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition				0,00	0,00	0,00						
CO06	moins de 25 ans	En transition				7 689,00	4 634,00	3 055,00						
CO07	plus de 54 ans	En transition	2 898,00	1 596,00	1 302,00	781,00	490,00	291,00	0,27	0,31	0,22			
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition				781,00	490,00	291,00						
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	18 060,00	7 850,00	10 210,00	10 418,00	6 432,00	3 986,00	0,58	0,82	0,39			
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	15 049,00	7 398,00	7 651,00	10 558,00	6 115,00	4 443,00	0,70	0,83	0,58			
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition				1 545,00	775,00	770,00						
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition				4 685,00	2 874,00	1 811,00						
CO16	participants handicapés	En transition				1 514,00	912,00	602,00						
CO17	autres personnes défavorisées	En transition				4 944,00	2 580,00	2 364,00						
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition				318,00	231,00	87,00						
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition				986,00	592,00	394,00						
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition				0,00								
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition				0,00								
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition				0,00								
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition				0,00								
	Total général des participants					23 217,00								

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021			2020			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	37,00	35,00	2,00	899,00	616,00	283,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	0,00	0,00	0,00	18,00	17,00	1,00	348,00	225,00	123,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	16,00	16,00	0,00	257,00	178,00	79,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43,00	34,00	9,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43,00	34,00	9,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	0,00	0,00	0,00	28,00	26,00	2,00	571,00	392,00	179,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	0,00	0,00	0,00	7,00	7,00	0,00	213,00	144,00	69,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00	0,00	115,00	80,00	35,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	0,00	0,00	0,00	10,00	9,00	1,00	257,00	194,00	63,00
CO16	participants handicapés	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	71,00	47,00	24,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	0,00	0,00	0,00	13,00	11,00	2,00	411,00	274,00	137,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00	0,00	29,00	27,00	2,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	0,00	0,00	0,00	9,00	8,00	1,00	266,00	182,00	84,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			37,00			899,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	1 690,00	1 033,00	657,00	4 776,00	2 809,00	1 967,00	9 770,00	5 334,00	4 436,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	668,00	410,00	258,00	1 739,00	1 043,00	696,00	3 638,00	1 963,00	1 675,00
CO03	personnes inactives	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	2,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	472,00	309,00	163,00	1 437,00	897,00	540,00	3 452,00	1 936,00	1 516,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	71,00	39,00	32,00	191,00	108,00	83,00	316,00	191,00	125,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	71,00	39,00	32,00	191,00	108,00	83,00	316,00	191,00	125,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	1 098,00	715,00	383,00	2 167,00	1 264,00	903,00	4 102,00	2 283,00	1 819,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	399,00	233,00	166,00	2 123,00	1 304,00	819,00	4 858,00	2 660,00	2 198,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	193,00	85,00	108,00	354,00	183,00	171,00	497,00	239,00	258,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	511,00	310,00	201,00	932,00	529,00	403,00	2 242,00	1 371,00	871,00
CO16	participants handicapés	En transition	126,00	79,00	47,00	291,00	181,00	110,00	688,00	376,00	312,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	805,00	464,00	341,00	1 017,00	546,00	471,00	1 773,00	770,00	1 003,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	57,00	45,00	12,00	83,00	60,00	23,00	121,00	81,00	40,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	468,00	271,00	197,00	243,00	131,00	112,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		1 690,00			4 776,00			9 772,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	En transition	4 684,00	2 975,00	1 709,00	1 358,00	912,00	446,00
CO02	chômeurs de longue durée	En transition	1 695,00	1 108,00	587,00	728,00	523,00	205,00
CO03	personnes inactives	En transition	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	1,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	En transition	1 509,00	929,00	580,00	546,00	369,00	177,00
CO07	plus de 54 ans	En transition	128,00	98,00	30,00	32,00	20,00	12,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	En transition	128,00	98,00	30,00	32,00	20,00	12,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	En transition	1 675,00	1 157,00	518,00	777,00	595,00	182,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	En transition	2 437,00	1 475,00	962,00	521,00	292,00	229,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	En transition	340,00	168,00	172,00	44,00	18,00	26,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	En transition	634,00	407,00	227,00	99,00	54,00	45,00
CO16	participants handicapés	En transition	257,00	177,00	80,00	81,00	52,00	29,00
CO17	autres personnes défavorisées	En transition	714,00	377,00	337,00	211,00	138,00	73,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	En transition	22,00	15,00	7,00	4,00	1,00	3,00
CO19	personnes venant de zones rurales	En transition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	En transition	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	En transition	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	En transition	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	En transition	0,00			0,00		
	Total général des participants		4 685,00			1 358,00		

Axe prioritaire	6 - Favoriser une croissance inclusive par le développement des compétences
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 6

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021			2020			2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Non validé

Axe prioritaire	7 - Favoriser une croissance inclusive par l'amélioration des conditions de vie des populations picardes les plus vulnérables
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 9a

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Personnes	En transition	114,00						
S	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	Personnes	En transition	114,00						Une structure multi accueil financée, un pôle petit enfant et une maison du petit enfant
F	CO36	Santé: population couverte par des services de santé améliorés	Personnes	En transition	398 772,00			144 683,00			
S	CO36	Santé: population couverte par des services de santé améliorés	Personnes	En transition	398 772,00			144 683,00			Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin : 73 046 Communauté d'Agglomération Creilloise : 71 637
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	11 665,00			9 031,00			Halle Perret de Montataire inauguré en 2018 Cantine de Royallieu inaugurée en octobre 2017 Maison médicale au quartier de Neuville inauguré en 2016 Manufacture et centre Social Saint-Martin de Saint-Quentin
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Mètres carrés	En transition	11 665,00			16 399,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	112,00			112,00			0,00		
S	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	112,00			112,00			112,00		
F	CO36	Santé: population couverte par des services de santé améliorés	144 683,00			73 046,00			73 046,00		
S	CO36	Santé: population couverte par des services de santé améliorés	144 683,00			144 683,00			144 683,00		

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	5 391,40			4 717,00			4 717,00		
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	16 399,00			11 986,00			13 327,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00			0,00		
S	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	30,00			30,00			0,00		
F	CO36	Santé: population couverte par des services de santé améliorés	73 046,00			0,00			0,00		
S	CO36	Santé: population couverte par des services de santé améliorés	73 046,00			73 046,00			0,00		
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	2 786,00			0,00			0,00		
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	9 339,00			4 386,00			1 373,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
S	CO35	Services de garde d'enfants et enseignement: capacité des infrastructures de garde d'enfants ou d'enseignement bénéficiant d'un soutien	0,00			0,00		
F	CO36	Santé: population couverte par des services de santé améliorés	0,00			0,00		
S	CO36	Santé: population couverte par des services de santé améliorés	0,00			0,00		
F	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00			0,00		
S	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	0,00			0,00		

Axe prioritaire	7 - Favoriser une croissance inclusive par l'amélioration des conditions de vie des populations picardes les plus vulnérables
Priorité d'investissement	9a - Investir dans des infrastructures sociales et sanitaires contribuant au développement national, régional et local, réduire les inégalités sur le plan de l'état de santé, favoriser l'inclusion sociale par un accès amélioré aux services sociaux, culturels et récréatifs et le passage de services institutionnels à des services de proximité
Objectif spécifique	19 - Améliorer l'offre de services accessibles aux populations des quartiers paupérisés

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR17	Taux d'équipement par pôles urbains pour 1000 habitants (à définir via un plan d'action)	‰	En transition	0,24	2015	0,29	0,25		Valeur de référence 2015 suite au plan d'action. Une maison de santé, un centre culturel à Saint-Quentin, un centre culturel à Montataire, une cantine scolaire à Compiègne. Pas d'opération supplémentaire soldée en 2022.

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR17	Taux d'équipement par pôles urbains pour 1000 habitants (à définir via un plan d'action)	0,25		0,25		0,25		0,24	

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR17	Taux d'équipement par pôles urbains pour 1000 habitants (à définir via un plan d'action)	0,24		0,24		0,24		0,00	

Axe prioritaire	7 - Favoriser une croissance inclusive par l'amélioration des conditions de vie des populations picardes les plus vulnérables
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 7 / 9b

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	IS6	Nombre de logements aménagés et réhabilités au titre des populations les plus désociabilisées	Logement	En transition	309,00			56,00			
S	IS6	Nombre de logements aménagés et réhabilités au titre des populations les plus désociabilisées	Logement	En transition	309,00			310,00			Programmation de ce type d'action en 2019 suite au lancement de l'appel à projets

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	IS6	Nombre de logements aménagés et réhabilités au titre des populations les plus désociabilisées	56,00			31,00			31,00		
S	IS6	Nombre de logements aménagés et réhabilités au titre des populations les plus désociabilisées	179,00			179,00			260,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IS6	Nombre de logements aménagés et réhabilités au titre des populations les plus désociabilisées	0,00			0,00			0,00		
S	IS6	Nombre de logements aménagés et réhabilités au titre des populations les plus désociabilisées	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS6	Nombre de logements aménagés et réhabilités au titre des populations les plus désociabilisées	0,00			0,00		
S	IS6	Nombre de logements aménagés et réhabilités au titre des populations les plus désociabilisées	0,00			0,00		

Axe prioritaire	7 - Favoriser une croissance inclusive par l'amélioration des conditions de vie des populations picardes les plus vulnérables
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	20 - Adapter l'offre d'hébergement et d'accès au logement des communautés marginalisées

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2022 Total	2022 Qualitative	Observations
IR18	Nombre de places aménagées au titre des populations les plus désociabilisées	place	En transition	7 137,00	2011	7 500,00			Source : Panorama statistique Jeunesse, Sports, Cohésion Sociale Hauts-de-France - 2020

ID	Indicateur	2021 Total	2021 Qualitative	2020 Total	2020 Qualitative	2019 Total	2019 Qualitative	2018 Total	2018 Qualitative
IR18	Nombre de places aménagées au titre des populations les plus désociabilisées			10 261,00		8 158,00			

ID	Indicateur	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IR18	Nombre de places aménagées au titre des populations les plus désociabilisées	8 118,00		7 361,00		7 361,00		7 137,00	

Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 11

Axe prioritaire	11 - Assistance technique FEDER REACT EU
-----------------	--

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	IS8	Nombre d'équivalents temps plein dédiés à la préparation, gestion, suivi et contrôle	Nombre		12,00						
S	IS8	Nombre d'équivalents temps plein dédiés à la préparation, gestion, suivi et contrôle	Nombre		12,00						

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	IS8	Nombre d'équivalents temps plein dédiés à la préparation, gestion, suivi et contrôle	12,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS8	Nombre d'équivalents temps plein dédiés à la préparation, gestion, suivi et contrôle	12,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IS8	Nombre d'équivalents temps plein dédiés à la préparation, gestion, suivi et contrôle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS8	Nombre d'équivalents temps plein dédiés à la préparation, gestion, suivi et contrôle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS8	Nombre d'équivalents temps plein dédiés à la préparation, gestion, suivi et contrôle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IS8	Nombre d'équivalents temps plein dédiés à la préparation, gestion, suivi et contrôle	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER, le FEDER REACT-EU et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 8

Axe prioritaire	8 - Assistance technique FEDER
-----------------	--------------------------------

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2022 Total	2022 Hommes	2022 Femmes	Observations
F	IS7	Nombre de participants formés à la préparation, gestion, suivi, contrôle	Nombre		280,00						
S	IS7	Nombre de participants formés à la préparation, gestion, suivi, contrôle	Nombre		280,00						
F	IS8	Nombre d'équivalents temps plein dédiés à la préparation, gestion, suivi et contrôle	Nombre		19,50						Les effectifs nécessaires à la mise en œuvre du programme opérationnel avait été initialement sous estimé, sans tenir compte des agents apportant leurs expertises sur les différents contrôles
S	IS8	Nombre d'équivalents temps plein dédiés à la préparation, gestion, suivi et contrôle	Nombre		19,50						
F	IS9	Nombre de réunions physiques d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation spécifique à l'ITI	Nombre		30,00						
S	IS9	Nombre de réunions physiques d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation spécifique à l'ITI	Nombre		30,00						

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2021 Total	2021 Hommes	2021 Femmes	2020 Total	2020 Hommes	2020 Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes
F	IS7	Nombre de participants formés à la préparation, gestion, suivi, contrôle	100,00			100,00			100,00		
S	IS7	Nombre de participants formés à la préparation, gestion, suivi, contrôle	100,00			100,00			100,00		
F	IS8	Nombre d'équivalents temps plein dédiés à la préparation, gestion, suivi et contrôle	48,95			48,95			48,95		
S	IS8	Nombre d'équivalents temps plein dédiés à la préparation, gestion, suivi et contrôle	48,95			48,95			48,95		
F	IS9	Nombre de réunions physiques d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation spécifique à l'ITI	21,00			21,00			21,00		
S	IS9	Nombre de réunions physiques d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation spécifique à l'ITI	49,00			49,00			49,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IS7	Nombre de participants formés à la préparation, gestion, suivi, contrôle	36,00			36,00			0,00		
S	IS7	Nombre de participants formés à la préparation, gestion, suivi, contrôle	30,00			30,00			0,00		
F	IS8	Nombre d'équivalents temps plein dédiés à la préparation, gestion, suivi et contrôle	26,40			26,40			0,00		
S	IS8	Nombre d'équivalents temps plein dédiés à la préparation, gestion, suivi et contrôle	27,05			27,05			0,00		
F	IS9	Nombre de réunions physiques d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation spécifique à l'ITI	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
S	IS9	Nombre de réunions physiques d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation spécifique à l'ITI	0,00			0,00			0,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IS7	Nombre de participants formés à la préparation, gestion, suivi, contrôle	0,00			0,00		
S	IS7	Nombre de participants formés à la préparation, gestion, suivi, contrôle	0,00			0,00		
F	IS8	Nombre d'équivalents temps plein dédiés à la préparation, gestion, suivi et contrôle	0,00			0,00		
S	IS8	Nombre d'équivalents temps plein dédiés à la préparation, gestion, suivi et contrôle	0,00			0,00		
F	IS9	Nombre de réunions physiques d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation spécifique à l'ITI	0,00			0,00		
S	IS9	Nombre de réunions physiques d'animation, de pilotage, de suivi et de programmation spécifique à l'ITI	0,00			0,00		

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE, le FSE REACT-EU, l'IEJ et l'IEJ REACT-EU - 9

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ID	Indicateur	Catégorie de région	2021			2020			2019					
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016					
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014								
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

Non valide

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au FSE, au FSE REACT-EU, à l'IEJ et à l'IEJ REACT-EU - 9

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2022		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IS7	Nombre de participants formés à la préparation, gestion, suivi, contrôle		Nombre	70,00			5,00			0,07					
IS8	Nombre d'équivalents temps plein dédiés à la préparation, gestion, suivi et contrôle		Nombre	6,00			7,00			1,17					

ID	Indicateur	Catégorie de région	2021			2020			2019			2018			2017		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IS7	Nombre de participants formés à la préparation, gestion, suivi, contrôle		0,00			0,00			0,00			1,00			1,00		
IS8	Nombre d'équivalents temps plein dédiés à la préparation, gestion, suivi et contrôle		0,00			0,00			0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IS7	Nombre de participants formés à la préparation, gestion, suivi, contrôle		3,00			0,00			0,00		
IS8	Nombre d'équivalents temps plein dédiés à la préparation, gestion, suivi et contrôle		7,00			0,00			0,00		

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	4 059
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	3 427
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	2 957

Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2022 Cumul total	2022 Cumul - hommes	2022 Cumul - femmes	2022 Total annuel	2022 Total annuel - hommes	2022 Total annuel - femmes
1	O	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	FEDER	En transition						
1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	En transition						
1	F	IF	Montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition						
1	O	IS1	Nombre d'opérations réalisées dans les structures de RDI	opération	FEDER	En transition						
2	F	IF	Montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition						
2	O	IS2	Nombre de prises créées dans les entreprises/établissements et bâtiments publics prioritaires (hors zones AMII)	prise	FEDER	En transition						
3	O	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes of CO2eq	FEDER	En transition						
3	F	IF	Montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition						
4	O	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Persons	FEDER	En transition						
4	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition						
4	F	IF	Montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition						
4	O	IS5	Nombre de données dans les bases de données faunistiques et floristiques	donnée	FEDER	En transition						
5	R	CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	Number	IEJ		954,00	537,00	417,00			
5	F	IF	Montant total des dépenses certifiées	euros	IEJ							
5	O	IS	Moins de 30 ans	Nombre	IEJ							
6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	23 214,00	13 714,00	9 500,00			
6	F	IF	Montant total des dépenses certifiées	euros	FSE	En transition						
7	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	En transition						
7	F	IF	Montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition						

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2021 Cumul total	2020 Cumul total	2019 Cumul total	Observations
1	O	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	FEDER	En transition	5 114,00	4 209,00	3 862,00	
1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	En transition	157,90	154,80	148,60	
1	F	IF	Montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	95 509 279,12	76 404 990,80	52 404 769,18	
1	O	IS1	Nombre d'opérations réalisées dans les structures de RDI	opération	FEDER	En transition	55,00	48,00	34,00	
2	F	IF	Montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	83 128 568,48	84 685 285,44	43 997 390,76	
2	O	IS2	Nombre de prises créées dans les entreprises/établissements et bâtiments publics prioritaires (hors zones AMII)	prise	FEDER	En transition	85 982,00	55 744,00	55 744,00	
3	O	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes of CO2eq	FEDER	En transition	86 379,90	77 382,22	18 932,93	
3	F	IF	Montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	158 163 011,87	93 204 255,70	44 665 356,43	
4	O	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Persons	FEDER	En transition	2 860,00	1 393,00	1 393,00	
4	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	3 057,40	1 460,16	246,00	
4	F	IF	Montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	21 112 249,35	15 995 487,97	9 342 792,27	
4	O	IS5	Nombre de données dans les bases de données faunistiques et floristiques	donnée	FEDER	En transition	1 620 626,00	1 184 155,00	759 138,00	
5	R	CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	Number	IEJ		954,00	954,00	932,00	
5	F	IF	Montant total des dépenses certifiées	euros	IEJ		14 749 458,88	12 689 136,83	8 622 074,77	
5	O	IS	Moins de 30 ans	Nombre	IEJ		9 915,00	8 959,00	8 240,00	
6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	23 214,00	23 214,00	23 177,00	
6	F	IF	Montant total des dépenses certifiées	euros	FSE	En transition	81 645 045,56	75 193 725,99	62 215 215,25	
7	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	En transition	5 391,40	4 717,00	4 717,00	
7	F	IF	Montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	14 730 446,04	8 235 538,75	4 762 781,85	

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
1	O	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	FEDER	En transition	1 846,00	1 505,00	0,00	0,00	0,00
1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	En transition	146,00	14,00	0,00	0,00	0,00
1	F	IF	Montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	39 079 407,66	23 108 599,42	14 789 407,97	0,00	0,00
1	O	IS1	Nombre d'opérations réalisées dans les structures de RDI	opération	FEDER	En transition	26,00	7,00	0,00	0,00	0,00
2	F	IF	Montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	31 311 527,57	10 379 701,22	3 311 474,32	0,00	0,00
2	O	IS2	Nombre de prises créées dans les entreprises/établissements et bâtiments publics prioritaires (hors zones AMII)	prise	FEDER	En transition	55 744,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3	O	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes of CO2eq	FEDER	En transition	7 221,00	571,19	0,00	0,00	0,00
3	F	IF	Montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	36 788 211,90	14 551 764,76	5 224 345,88	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2017 Cumul total	2016 Cumul total	2015 Cumul total	2014 Cumul total
4	O	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Persons	FEDER	En transition	1 393,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	246,00	1,80	0,00	0,00	0,00
4	F	IF	Montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	8 619 519,11	2 663 454,89	1 356 179,83	0,00	0,00
4	O	ISS	Nombre de données dans les bases de données faunistiques et floristiques	donnée	FEDER	En transition	491 320,00	403 351,00	0,00	0,00	0,00
5	R	CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	Number	IEJ		813,00	743,00	652,00	597,00	225,00
5	F	IF	Montant total des dépenses certifiées	euros	IEJ		8 622 074,77	8 013 273,11	682 430,71	0,00	0,00
5	O	IS	Moins de 30 ans	Nombre	IEJ		6 484,00	4 931,00	3 474,00	3 212,00	1 179,00
6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	22 278,00	20 588,00	15 812,00	6 042,00	1 358,00
6	F	IF	Montant total des dépenses certifiées	euros	FSE	En transition	35 150 392,56	17 275 319,35	0,00	0,00	0,00
7	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	En transition	2 786,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7	F	IF	Montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	4 762 781,85	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	O	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	FEDER	En transition	800			3 111,00		
1	O	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Full time equivalents	FEDER	En transition	32			149,00		
1	F	IF	Montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	39019115,07			208 548 000,00		
1	O	IS1	Nombre d'opérations réalisées dans les structures de RDI	opération	FEDER	En transition	15			52,00		
2	F	IF	Montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	19440676,83			125 091 000,00		
2	O	IS2	Nombre de prises créées dans les entreprises/établissements et bâtiments publics prioritaires (hors zones AMII)	prise	FEDER	En transition	22921			89 254,00		
3	O	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes of CO2eq	FEDER	En transition	7110			36 393,00		
3	F	IF	Montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	36818799,73			249 346 000,00		
4	O	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Persons	FEDER	En transition	668			3 788,00		
4	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDER	En transition	70			286,00		
4	F	IF	Montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	12779849,92			72 636 000,00		
4	O	ISS	Nombre de données dans les bases de données faunistiques et floristiques	donnée	FEDER	En transition	540000			1 500 000,00		
5	R	CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	Number	IEJ		745	309	436	1 719,00	713,00	1 006,00
5	F	IF	Montant total des dépenses certifiées	euros	IEJ		11264187,86			30 555 494,00		
5	O	IS	Moins de 30 ans	Nombre	IEJ		4917	2041	2876	8 597,00	3 568,00	5 029,00
6	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	En transition	16189	8733	7456	30 099,00	16 395,00	13 704,00
6	F	IF	Montant total des dépenses certifiées	euros	FSE	En transition	12140467,20			97 936 675,00		
7	O	CO39	Développement urbain: bâtiments publics ou commerciaux construits ou rénovés dans les zones urbaines	Square metres	FEDER	En transition	510			11 665,00		
7	F	IF	Montant total des dépenses certifiées	euros	FEDER	En transition	4376490,47			45 350 000,00		

3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	En transition	Total	215 500 000,00	43,16%	227 043 067,87	105,36%	173 745 613,52	119 069 945,30	55,25%	405
10	FEDER		Total	108 505 684,00	80,00%	193 857 245,79	178,66%	115 311 855,73	22 657 452,58	20,88%	107
2	FEDER	En transition	Total	129 000 000,00	25,58%	122 051 239,76	94,61%	119 256 292,93	99 685 621,24	77,28%	45
3	FEDER	En transition	Total	242 650 000,00	22,40%	337 419 378,70	139,06%	199 179 162,70	189 254 086,82	77,99%	98
4	FEDER	En transition	Total	64 790 000,00	31,86%	81 660 431,84	126,04%	75 947 439,93	39 742 424,54	61,34%	231
5	IEJ		Total	30 555 494,00	75,00%	70 392 778,08	230,38%	69 627 593,39	16 986 022,85	55,59%	23
6	FSE	En transition	Total	97 936 675,00	59,84%	118 664 072,43	121,16%	117 804 587,95	84 114 151,97	85,89%	62
7	FEDER	En transition	Total	45 350 000,00	28,67%	70 735 149,60	155,98%	69 940 317,25	27 720 975,64	61,13%	28
11	FEDER		Total	3 550 635,00	60,00%	0,00	0,00%	0,00	0,00	0,00%	0
8	FEDER	En transition	Total	9 505 690,00	60,00%	10 999 619,51	115,72%	9 749 673,56	6 102 405,21	64,20%	7
9	FSE	En transition	Total	4 184 045,00	60,00%	4 335 099,40	103,61%	4 239 365,31	1 981 982,71	47,37%	4
Total	FEDER	En transition		706 795 690,00	31,08%	849 908 887,28	120,25%	647 818 499,89	481 575 458,75	68,14%	814
Total	FSE	En transition		102 120 720,00	59,84%	122 999 171,83	120,44%	122 043 953,26	86 096 134,68	84,31%	66
Total	IEJ			30 555 494,00	75,00%	70 392 778,08	230,38%	69 627 593,39	16 986 022,85	55,59%	23
Total	FEDER REACT-EU			112 056 319,00	79,37%	193 857 245,79	173,00%	115 311 855,73	22 657 452,58	20,22%	107
Total général				951 528 223,00	41,27%	1 237 158 082,98	130,02%	954 801 902,27	607 315 068,86	63,83%	1 010

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FEDER REACT-EU, le FSE, le FSE REACT-EU et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	002	01	07	07	01		03	FR22	1 179 750,00	294 937,50	0,00	1
1	FEDER	En transition	002	01	07	07	01		07	FR22	21 655 283,00	6 156 620,00	1 311 333,63	6
1	FEDER	En transition	002	01	07	07	01		24	FR22	4 751 942,10	4 631 081,55	3 698 926,34	6
1	FEDER	En transition	058	01	07	07	01		24	FR22	34 782 435,36	34 757 878,93	10 993 745,05	16
1	FEDER	En transition	058	01	07	07	03		13	FR22	253 220,00	196 320,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	058	01	07	07	03		24	FR22	54 750,00	54 750,00	54 750,00	1
1	FEDER	En transition	059	01	07	07	01		07	FR22	200 000,00	180 000,00	199 580,81	1
1	FEDER	En transition	059	01	07	07	01		24	FR22	22 441 749,00	11 298 724,00	17 246 709,08	5
1	FEDER	En transition	060	01	07	07	01		01	FR22	300 000,00	300 000,00	268 261,69	1
1	FEDER	En transition	060	01	07	07	01		03	FR22	99 176,96	49 588,48	32 875,70	1
1	FEDER	En transition	060	01	07	07	01		07	FR22	1 226 092,60	1 090 092,60	363 047,63	2
1	FEDER	En transition	060	01	07	07	01		08	FR22	92 592,60	92 592,60	49 113,18	1
1	FEDER	En transition	060	01	07	07	01		09	FR22	436 773,12	436 773,12	369 477,63	5
1	FEDER	En transition	060	01	07	07	01		12	FR22	1 074 135,00	942 483,00	637 995,58	7
1	FEDER	En transition	060	01	07	07	01		13	FR22	40 764,12	40 764,12	40 601,78	1
1	FEDER	En transition	060	01	07	07	01		18	FR22	490 000,00	440 000,00	390 000,00	2
1	FEDER	En transition	060	01	07	07	01		19	FR22	99 176,96	49 588,48	32 875,70	1
1	FEDER	En transition	060	01	07	07	01		20	FR22	1 999 700,22	1 820 583,41	1 311 875,14	18
1	FEDER	En transition	060	01	07	07	01		24	FR22	28 550 949,79	26 854 228,08	20 786 152,27	173
1	FEDER	En transition	060	01	07	07	03		18	FR22	46 710,00	46 710,00	34 680,00	1
1	FEDER	En transition	061	01	07	07	01		20	FR22	6 573 248,55	5 133 514,46	3 130 959,59	8
1	FEDER	En transition	061	01	07	07	01		24	FR22	6 230 190,05	3 022 146,27	2 168 837,93	8
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		01	FR22	1 649 823,00	1 575 246,00	1 642 260,59	1
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		05	FR22	327 339,00	327 339,00	0,00	2
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		18	FR22	636 074,00	795 092,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		20	FR22	308 493,00	138 820,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	01		24	FR22	11 741 987,67	9 073 644,13	7 556 988,51	12
1	FEDER	En transition	062	01	07	07	03		24	FR22	581 597,00	319 603,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	063	01	07	07	01		24	FR22	345 016,00	229 683,00	306 919,62	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	En transition	063	01	07	07	03		17	FR22	345 000,00	262 500,00	125 677,95	1
1	FEDER	En transition	063	01	07	07	03		24	FR22	4 139 459,00	3 288 669,72	2 255 684,78	15
1	FEDER	En transition	065	01	07	07	01		24	FR22	16 160 072,00	7 717 557,04	13 151 464,38	4
1	FEDER	En transition	066	01	07	01	03		21	FR22	200 000,00	187 000,00	199 488,39	1
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	01		17	FR22	1 019 799,00	509 900,00	737 592,61	2
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	01		24	FR22	2 232 649,00	2 162 049,00	1 106 221,03	4
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		14	FR22	213 260,00	190 310,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		17	FR22	573 347,00	566 947,00	275 246,57	1
1	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		24	FR22	23 292 447,69	21 439 318,22	16 361 934,15	43
1	FEDER	En transition	066	03	07	07	03		24	FR22	2 000 000,00	2 000 000,00	500 000,00	1
1	FEDER	En transition	067	01	07	01	03		17	FR22	452 086,00	831 590,00	0,00	2
1	FEDER	En transition	067	01	07	01	03		24	FR22	958 312,00	776 212,00	62 142,61	3
1	FEDER	En transition	067	01	07	07	01		24	FR22	1 248 699,67	1 113 389,23	1 197 531,73	3
1	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		13	FR22	587 750,00	587 750,00	587 750,00	1
1	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		19	FR22	289 408,00	289 408,00	0,00	1
1	FEDER	En transition	067	01	07	07	03		24	FR22	18 011 511,41	16 974 209,58	7 843 669,15	34
1	FEDER	En transition	067	04	07	07	03		16	FR22	4 150 298,00	1 500 000,00	1 037 574,50	1
1	FEDER	En transition	067	05	07	07	03		16	FR22	2 000 000,00	2 000 000,00	500 000,00	1
1	FEDER	En transition	067	05	07	07	03		24	FR22	1 000 000,00	1 000 000,00	500 000,00	1
2	FEDER	En transition	046	01	07	07	02		24	FR22	88 446 875,00	87 005 888,00	86 524 975,52	3
2	FEDER	En transition	078	01	07	07	02		18	FR22	2 454 350,00	2 454 350,00	1 851 539,56	1
2	FEDER	En transition	079	01	07	07	02		19	FR22	608 113,55	243 245,42	27 659,99	1
2	FEDER	En transition	079	01	07	07	02		24	FR22	1 251 679,72	1 251 679,72	228 950,95	2
2	FEDER	En transition	080	01	07	01	02		18	FR22	86 130,00	86 130,00	50 348,82	1
2	FEDER	En transition	080	01	07	01	02		19	FR22	740 150,17	740 150,17	59 516,91	4
2	FEDER	En transition	080	01	07	01	02		21	FR22	74 300,00	74 300,00	38 238,00	1
2	FEDER	En transition	080	01	07	01	02		24	FR22	326 887,00	326 887,00	90 950,00	2
2	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		13	FR22	719 261,94	433 411,97	0,00	1
2	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		18	FR22	286 330,00	286 330,00	68 139,46	1
2	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		19	FR22	13 469 237,96	13 402 096,76	6 404 761,87	12
2	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		21	FR22	4 617 619,42	4 121 635,89	1 172 592,16	6
2	FEDER	En transition	080	01	07	07	02		24	FR22	498 120,00	498 120,00	0,00	2

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
2	FEDER	En transition	081	01	07	07	02		20	FR22	628 078,00	628 078,00	574 445,02	1
2	FEDER	En transition	081	01	07	07	02		24	FR22	6 211 379,00	6 211 379,00	2 281 655,58	1
2	FEDER	En transition	082	01	07	07	02		13	FR22	477 934,00	477 934,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	082	01	07	07	02		20	FR22	95 661,00	95 661,00	0,00	1
2	FEDER	En transition	082	01	07	07	02		24	FR22	1 059 133,00	919 016,00	311 847,40	4
3	FEDER	En transition	011	01	07	01	04		22	FR22	26 494 253,00	11 993 788,24	15 305 101,44	1
3	FEDER	En transition	011	01	07	07	04		01	FR22	5 582 011,00	800 000,00	4 886 057,84	2
3	FEDER	En transition	011	01	07	07	04		10	FR22	3 584 262,00	650 000,00	3 584 262,00	1
3	FEDER	En transition	011	01	07	07	04		22	FR22	94 563 495,65	24 279 002,00	55 230 449,06	22
3	FEDER	En transition	011	01	07	07	04		24	FR22	18 186 771,27	5 078 277,00	16 529 950,56	4
3	FEDER	En transition	012	01	07	01	04		10	FR22	65 910,00	65 910,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	012	01	07	07	04		22	FR22	4 652 644,00	1 535 363,00	4 610 644,00	2
3	FEDER	En transition	013	01	07	07	04		08	FR22	1 667 910,66	1 874 308,37	0,00	1
3	FEDER	En transition	013	01	07	07	04		22	FR22	2 381 053,12	2 831 396,42	0,00	2
3	FEDER	En transition	014	01	07	01	04		08	FR22	1 731 772,26	1 731 772,26	0,00	2
3	FEDER	En transition	014	01	07	01	04		24	FR22	18 056 333,17	17 888 327,26	2 559 905,18	7
3	FEDER	En transition	014	01	07	07	04		08	FR22	3 829 701,63	3 829 701,63	0,00	2
3	FEDER	En transition	014	01	07	07	04		17	FR22	1 464 035,00	1 464 035,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	014	01	07	07	04		22	FR22	10 792 680,43	6 457 036,72	2 850 455,37	4
3	FEDER	En transition	014	01	07	07	04		24	FR22	35 058 219,42	28 234 343,93	16 696 410,66	22
3	FEDER	En transition	014	04	07	07	04		24	FR22	3 163 852,64	3 163 852,64	790 963,16	1
3	FEDER	En transition	016	01	07	01	04		10	FR22	23 095 573,00	11 222 716,40	23 095 573,00	1
3	FEDER	En transition	016	01	07	07	04		22	FR22	1 655 838,00	1 655 838,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	043	01	07	01	04		12	FR22	27 516 419,90	27 516 419,90	26 234 120,50	7
3	FEDER	En transition	043	01	07	01	04		18	FR22	1 816 171,03	1 512 181,49	1 575 934,08	3
3	FEDER	En transition	043	01	07	01	04		24	FR22	10 327 982,47	10 327 982,47	9 822 719,22	4
3	FEDER	En transition	043	01	07	07	04		24	FR22	69 550,00	69 550,00	0,00	1
3	FEDER	En transition	044	01	07	07	04		24	FR22	200 000,00	200 000,00	199 494,00	1
3	FEDER	En transition	069	01	07	07	04		24	FR22	5 005 000,00	2 311 710,00	4 940 424,30	1
3	FEDER	En transition	070	01	07	07	04		22	FR22	134 667,00	107 733,60	110 902,77	1
3	FEDER	En transition	070	01	07	07	04		24	FR22	122 471,00	122 471,00	108 355,80	1
3	FEDER	En transition	071	01	07	07	04		22	FR22	36 200 801,05	32 255 445,37	122 363,88	2

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Categorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
4	FEDER	En transition	085	01	07	01	06		18	FR22	568 154,00	568 154,00	388 367,04	2
4	FEDER	En transition	085	01	07	01	06		24	FR22	9 783 405,48	5 372 629,06	5 780 448,32	3
4	FEDER	En transition	085	01	07	07	05		22	FR22	1 610 443,34	1 610 443,34	309 436,64	5
4	FEDER	En transition	085	01	07	07	06		22	FR22	42 260 786,68	39 473 284,67	20 413 941,94	157
4	FEDER	En transition	085	01	07	07	06		24	FR22	819 486,00	819 486,00	758 609,39	5
4	FEDER	En transition	087	01	07	01	06		18	FR22	189 574,76	189 574,76	115 923,71	1
4	FEDER	En transition	087	01	07	07	05		22	FR22	12 030 301,56	11 432 198,08	3 612 462,10	34
4	FEDER	En transition	087	01	07	07	05		24	FR22	526 409,50	526 409,50	487 971,83	3
4	FEDER	En transition	087	01	07	07	06		22	FR22	3 296 396,25	3 206 495,25	318 392,55	14
4	FEDER	En transition	087	01	07	07	06		24	FR22	140 540,00	140 540,00	140 540,00	1
4	FEDER	En transition	089	01	07	01	06		17	FR22	4 096 973,00	6 270 264,00	4 096 973,00	1
4	FEDER	En transition	089	01	07	01	06		18	FR22	1 361 611,11	1 361 611,11	877 003,40	1
4	FEDER	En transition	089	01	07	01	06		24	FR22	4 976 350,16	4 976 350,16	2 442 354,62	4
5	IEJ		103	01	07	07			19	FR22	896 540,56	896 540,56	0,00	1
5	IEJ		103	01	07	07			21	FR22	1 379 542,48	1 138 111,19	115 413,99	4
5	IEJ		103	01	07	07			24	FR22	68 116 695,04	67 592 941,64	16 870 608,86	18
6	FSE	En transition	113	01	07	01		08	24	FR22	317 898,34	233 925,34	279 800,59	9
6	FSE	En transition	113	01	07	07		08	18	FR22	811 023,18	811 023,18	784 135,15	1
6	FSE	En transition	113	01	07	07		08	19	FR22	202 366,52	202 366,52	0,00	1
6	FSE	En transition	113	01	07	07		08	24	FR22	251 264,92	231 233,91	244 013,33	8
6	FSE	En transition	117	01	07	07		08	01	FR22	195 912,50	195 912,50	195 912,50	1
6	FSE	En transition	117	01	07	07		08	19	FR22	349 281,57	349 281,57	297 192,82	1
6	FSE	En transition	117	01	07	07		08	24	FR22	116 536 325,40	115 780 844,93	82 313 097,58	41
7	FEDER	En transition	052	01	07	01	09		19	FR22	3 923 134,00	3 923 134,00	479 125,63	3
7	FEDER	En transition	052	01	07	01	09		21	FR22	3 213 675,28	3 213 675,28	1 904 833,90	3
7	FEDER	En transition	053	01	07	01	09		20	FR22	2 537 982,21	2 470 396,21	169 007,60	2
7	FEDER	En transition	053	01	07	01	09		24	FR22	336 040,00	336 040,00	315 631,55	1
7	FEDER	En transition	054	01	07	01	09		21	FR22	10 013 704,77	9 639 079,67	0,00	2
7	FEDER	En transition	054	01	07	07	09		21	FR22	12 178 590,71	11 947 127,26	345 257,50	6
7	FEDER	En transition	055	01	07	01	09		18	FR22	6 745 146,33	6 745 146,33	6 625 449,88	3
7	FEDER	En transition	055	01	07	01	09		21	FR22	6 983 518,14	6 862 360,34	2 641 165,18	3
7	FEDER	En transition	055	01	07	01	09		23	FR22	18 450 901,16	18 450 901,16	11 349 831,56	3
7	FEDER	En transition	055	01	07	01	09		24	FR22	6 352 457,00	6 352 457,00	3 890 672,84	2

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Categorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
10	FEDER		001	01	07	07	13		03	FR22	9 552 129,00	3 381 271,75	2 884 834,95	7
10	FEDER		001	01	07	07	13		05	FR22	1 584 380,00	792 190,00	0,00	1
10	FEDER		001	01	07	07	13		06	FR22	1 034 373,00	517 187,00	597 213,92	1
10	FEDER		001	01	07	07	13		07	FR22	16 672 202,00	8 220 493,00	2 727 663,34	11
10	FEDER		001	01	07	07	13		08	FR22	439 644,00	351 715,00	0,00	1
10	FEDER		001	01	07	07	13		24	FR22	2 077 419,00	1 121 415,00	0,00	3
10	FEDER		001	02	07	07	13		07	FR22	599 084,00	299 542,00	0,00	1
10	FEDER		001	04	07	07	13		16	FR22	3 750 000,00	2 500 000,00	500 000,00	2
10	FEDER		011	01	07	07	13		10	FR22	59 148 972,00	9 377 000,00	5 876 293,40	10
10	FEDER		012	01	07	07	13		01	FR22	2 713 121,00	1 899 184,00	0,00	1
10	FEDER		013	01	07	07	13		10	FR22	1 537 185,00	1 537 185,00	0,00	1
10	FEDER		043	01	07	07	13		12	FR22	8 350 725,83	8 350 725,83	0,00	2
10	FEDER		057	01	07	07	13		07	FR22	7 429 218,00	1 800 000,00	0,00	1
10	FEDER		057	01	07	07	13		24	FR22	3 877 481,00	2 347 264,00	0,00	2
10	FEDER		060	01	07	07	13		19	FR22	10 407 200,00	10 407 200,00	0,00	1
10	FEDER		060	01	07	07	13		20	FR22	968 903,52	859 570,19	0,00	4
10	FEDER		063	01	07	07	13		13	FR22	143 994,00	100 796,00	0,00	1
10	FEDER		063	01	07	07	13		24	FR22	6 930 344,00	5 789 316,00	898 997,74	13
10	FEDER		066	03	07	07	13		24	FR22	600 000,00	600 000,00	0,00	1
10	FEDER		078	01	07	07	13		13	FR22	1 188 603,90	1 188 603,90	0,00	1
10	FEDER		078	01	07	07	13		18	FR22	18 138 298,56	18 138 298,56	2 869 883,60	19
10	FEDER		078	01	07	07	13		21	FR22	3 722 143,17	3 203 896,05	1 984 349,48	2
10	FEDER		078	01	07	07	13		24	FR22	205 312,49	192 111,84	0,00	1
10	FEDER		078	02	07	07	13		18	FR22	84 893,23	84 893,23	0,00	1
10	FEDER		080	01	07	07	13		19	FR22	885 610,08	885 610,08	0,00	1
10	FEDER		080	01	07	07	13		21	FR22	945 448,77	844 044,36	0,00	3
10	FEDER		080	01	07	07	13		24	FR22	1 741 081,30	1 392 864,00	0,00	2
10	FEDER		081	01	07	07	13		20	FR22	3 236 840,88	3 236 840,88	0,00	3
10	FEDER		090	01	07	07	13		12	FR22	3 712 445,37	3 712 445,37	0,00	5
10	FEDER		112	01	07	07	13		20	FR22	22 180 192,69	22 180 192,69	4 318 216,15	5
11	FEDER		121	01	07	01			24	FR22	0,00	0,00	0,00	
8	FEDER	En transition	121	01	07	01			24	FR22	528 165,18	457 629,87	270 777,93	5
8	FEDER	En transition	121	01	07	07			18	FR22	10 471 454,33	9 292 043,69	5 831 627,28	2
9	FSE	En transition	121	01	07	07		08	18	FR22	2 454 164,60	2 454 164,60	347 168,47	1
9	FSE	En transition	121	01	07	07		08	24	FR22	1 880 934,80	1 785 200,71	1 634 814,24	3

Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)

Non valide

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER, FEDER REACT-EU et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses engagées en dehors de l'Union (FSE et FSE REACT-EU)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]

Non valide

Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles

Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) prévu pour être alloué à des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles (en euros), tel qu'indiqué à la section 2.A.6.1 du programme opérationnel	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) alloué à des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 éligibles (en euros)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions éligibles (en euros)	Soutien de l'Union correspondant aux dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions admissibles, résultant de l'application d'un taux de cofinancement de l'axe prioritaire (en euros)
5	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

La campagne d'évaluation est mutualisée sur les programmes opérationnels 2014-2020 Picardie et Nord-Pas-de-Calais .

L'évaluation d'impact du volet transport (axe 3) a été réalisée en 2022 par Quadrant Conseil et Systra.

Sur le plan méthodologique, face à la grande diversité des projets financés et de leurs effets attendus, ceux-ci ont été regroupés par grappes pour lesquels des chemins d'impact similaires étaient escomptés, c'est-à-dire la façon dont ces projets pouvaient avoir des conséquences sur les pratiques de déplacement et les émissions des GES. Le rapport final souligne que les projets ont été terminés récemment et que s'agissant d'infrastructures, pour certaines lourdes, leurs effets se considèrent généralement sur le long terme. L'évaluation fournit une estimation de l'intensité des gains de GES au regard des montants investis : 59 et 78 teqCO₂/M€ par an. Ces gains dépendent essentiellement de la capacité des projets à créer un report modal depuis la voiture individuelle ou, pour le cas du fret fluvial, depuis le camion. L'évaluation montre que les projets logistiques représentent entre 70 et 88 % des gains à ce stade. Les Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) représentent une source de gains supplémentaires dans les années à venir, si les politiques publiques et les changements collectifs de comportement aboutissent à un report modal significatif. L'intermodalité voiture-train est facilitée par les pôles d'échanges Multimodaux (PEM). Les effets sont limités sur l'usage du TER. L'usage des modes actifs a été conforté en particulier dans les agglomérations disposant d'un réseau de pistes cyclables.

Les recommandations issues des travaux :

1/ Continuer le soutien aux infrastructures de transport de marchandise lorsque leur usage a été négocié en amont avec les industriels afin de permettre un report modal « automatique ».

2/ Renforcer l'ingénierie d'accompagnement des projets afin de renforcer leur efficacité

3/ Renforcer les modalités de suivi-évaluation des projets et du programme, notamment Réaliser des évaluations sur un temps plus long (ex. 10-15 ans) afin d'analyser les effets des projets financés à une échelle de temps plus pertinente.

L'évaluation d'impact de l'axe 4 porte sur l'effet propre des PO, notamment de l'axe 4 sur l'attractivité du territoire régional.

L'intervention est réalisée par Lionel Védrine, chargé de recherche à l'INRAE et Denis Lépicié, ingénieur de recherche à Institut Agro Dijon, tous les deux membres du CESAER (unité mixte de

recherche INRA/Institut Agro Dijon), ainsi que Vincent Larmet en qualité de consultant indépendant, spécialiste en science de donnée. L'analyse et l'évaluation des politiques publiques est un axe de recherche, d'étude et d'expertise reconnue du CESAER dans les domaines des politiques de cohésion et de développement rural de l'Union Européenne, ainsi que des politiques de développement agricole en France dans lequel Lionel Védrine et Denis Lépicié ont conduit de nombreux travaux d'évaluation d'impact.

La proposition est une approche territoriale (à l'échelle communale et de l'EPCI) d'identification de la contribution de l'intensité des aides de chacun des Programmes Opérationnels Picardie et Nord-Pas de Calais sur l'attractivité régionale. De telles analyses sont souvent compliquées par le fait que les aides sont rarement attribuées de manière aléatoire. L'absence de véritable assignation aléatoire a conduit à l'adoption de diverses approches quasi-expérimentales pour estimer les effets du traitement sur la base de données d'observation. La proposition s'inscrit dans le cadre d'évaluation quasi-expérimentale.

Les chercheurs utilisent ainsi une approche d'estimation du score de propension généralisé (SPG) pour évaluer l'effet des PO sur l'attractivité des territoires de la région des Hauts-de-France. Comme montré par Bouayad Agha et al. (2018) et Lépicié et Védrine (2016), cette approche est bien adaptée pour évaluer les effets de politiques d'aide à l'investissement de projets. Son principal attrait réside dans sa capacité à analyser l'effet de l'intensité (budgétaire) d'une politique en contrôlant des biais de sélections sur les caractéristiques observables. En effet, il est important de pouvoir comparer des territoires aux caractéristiques similaires et pour lesquels l'intensité de traitement est différente, de manière à reconstituer un cadre quasi expérimental. La méthode du SPG permet, d'estimer les effets d'un traitement mesuré par une variable continue (les fonds) conditionnellement aux déterminants de l'intensité de ce traitement. Elle permet de corriger des biais de sélection pour des niveaux différents d'intensités des fonds, en comparant des territoires identiques du point de vue de leurs caractéristiques observables. L'analyse est effectuée à l'échelle communale et de l'EPCI. Elle consiste à estimer les effets pour différents niveaux d'intensité des financements FEDER injectés sur les territoires.

Trois grands types de données sont mobilisés pour conduire ces estimations : les variables de contrôle, les variables de résultat (mesure de l'attractivité) et les données financières des réalisations de l'ensemble des axes des PO FEDER-FSE. Les sources des deux premiers types de données sont principalement l'INSEE, l'observatoire des territoires, Corinne Land Cover. Les données budgétaires relatives aux projets financés sont issues de Synergie

Les travaux d'évaluation sont en cours de réalisation. Ils ont démarré en décembre 2022 et devraient se terminer en septembre 2023.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

Non validé

5. INFORMATIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES, Y COMPRIS AU TITRE DE REACT-EU, LE CAS ÉCHÉANT

La mise en oeuvre de l'IEJ en France est partagée entre l'Etat et les conseils régionaux.

L'IEJ en Région finance des actions de formation qualifiante visant l'accès à des certificats de qualification professionnelle reconnus par les branches professionnelles. La Région a fléchi de façon large sur son PRF, au travers de dispositifs pré-qualifiants les programmes d'action locale (PAL) et les parcours d'orientation métier (POM) dans la mesure où ils concentraient une part importante de jeunes de moins de **25 ans** (2/3 des publics).

La Région a également financé des parcours de sas préparatoire à l'apprentissage, des dispositifs concourant à lever les freins empêchant d'accéder à l'apprentissage : préparation des jeunes NEET de moins de 30 ans à la rencontre avec les employeurs, développement de la prospection d'offres de contrats, sécurisation du démarrage du parcours.

Le volet déconcentré IEJ a financé des actions ayant pour finalités de proposer une solution d'emploi, de stage, de formation ou d'apprentissage par un repérage précoce, un accompagnement personnalisé ou des opportunités d'insertion professionnelle aux jeunes NEET. Afin de garantir la complémentarité de leurs actions, l'État et la Région Hauts-de-France ont élaboré une stratégie d'intervention coordonnée, à travers la mise en place d'un comité de lignes de partages permettant de veiller à l'articulation des actions financées et d'écartier tout risque de double financement.

L'enveloppe dédiée aux publics NEET les plus éloignés de l'emploi a permis de donner une seconde chance à de nombreux jeunes sans solution : ainsi **8937** jeunes de moins de 30 ans, dont **8145** de moins de 25 ans, de la région qui ont pu être pu bénéficier d'une formation professionnelle.

Des premiers résultats encourageants avec :

□ **1710** Jeunes sortis de ces parcours IEJ ayant accédé à un emploi six mois après la fin de leur participation sur les xxxx jeunes ayant fait part de leur situation 6 mois après la sortie de formation

Le défi pour la Région est d'améliorer le repérage des jeunes NEET les plus exclus, non encore repérés et/ou suivis par le Service Public de l'Emploi (SPE) et de leur proposer un accompagnement renforcé innovant permettant une insertion professionnelle durable.

Le dispositif IEJ dont les modalités ont été définies tardivement lors de l'élaboration des programmes a nécessité une souplesse au niveau local dans la mise en oeuvre de dispositifs pouvant bénéficier de cette aide. En effet, le calendrier de définition et de mise en oeuvre des programmes régionaux de formation (principal bénéficiaire de l'IEJ) n'était pas compatible avec les contraintes liées à la mise en oeuvre de l'IEJ. Ainsi l'IEJ est intervenu sur des formations ouvertes à tous même si le public prioritaire était principalement jeune.

Les contraintes administratives sont également lourdes avec la nécessité de justifier par des pièces probantes, au delà du droit commun, l'âge des stagiaires, leur domiciliation et la véracité du statut de NEET (à l'organisme de formation de démontrer le statut NEET du stagiaire pour pouvoir bénéficier d'un cofinancement).

Ces difficultés ont eu pour conséquence un niveau important de sous-réalisation des bilans présentés (opération non démarrée, public volatil, abandon...).

6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Maintien et adaptation des dispositions exceptionnelles liées à la crise sanitaire

Pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire débutée en 2020, les mesures ayant pour objectif de garantir la poursuite de l'instruction des demandes d'aides et de paiement, préserver la santé financière des porteurs de projets et assurer une veille sur les actions prises aux niveaux européen et national ont été maintenues en 2022 et adaptées au fur et à mesure de l'évolution de la situation.

La comitologie relative à la programmation des nouvelles opérations a, par exemple, été maintenue et organisée en distanciel, des mesures de simplification dans les procédures internes ont également été adoptées pour accélérer le traitement des dossiers (échantillonnage) et adapter les ressources humaines si nécessaire.

Par ailleurs, en raison de la crise économique due à la guerre en Ukraine, de nombreux porteurs de projets ont subi des retards de chantier et des difficultés d'approvisionnement ce qui a engendré pour les services gestionnaires de procéder à des demandes de prolongation de délais de réalisation des opérations.

Mise en œuvre du dispositif REACT'EU

Le mécanisme de réponse aux difficultés engendrées par la crise sanitaire « REACT EU » a connu plusieurs temps forts en 2022. D'une part, la seconde tranche REACT EU a dû être intégrée dans le PO. Après une phase de préparation avec une concertation menée avec les services de la Région, le PO modifié a été validé le 11 février 2022. D'autre part, la programmation REACT EU a continué avec une dynamique très forte. 65 opérations REACT EU ont été programmées en 2022. La programmation de cette dotation complémentaire a été réalisée dans des délais très contraints attestant d'une bonne préparation et d'un réel besoin du territoire.

Anticipation des travaux de clôture du PO et la certification

Avec l'anticipation du supplément de charge de travail inhérent à la mise en œuvre de REACT EU, les travaux de clôture ont d'ores et déjà été entamés. Ainsi, suite à un travail d'analyse approfondie de la consommation des enveloppes sur les différents axes, une nouvelle vague d'achèvement financier des opérations et de désaffectations de crédits non consommés a été effectuée.

Pour le FSE et le FEDER, les cibles de dépenses pour éviter un Dégagement d'Office ont été atteintes en

2022. Afin d'anticiper les objectifs de DO pour 2022 et de prendre en compte l'objectif de clôture de 2023, la démarche initiée en 2020 a été reconduite ; d'une part fixer globalement un objectif de DO au – delà du montant règlementaire pour répartir la charge de traitement des dépenses jusqu'en 2023, d'autre part déterminer les objectifs de DO lissés par direction permettant d'avoir un suivi régulier et un pilotage fin de la consommation des fonds afin de faire des alertes ou de mettre en place des dispositifs d'aide aux services instructeurs le cas échéant.

Gestion croisée de la fin de la programmation 2014-2020 et du début de la programmation 2021-2027

La gestion du programme 2014-2020 s'est opérée en 2022 dans un contexte de préparation de la clôture des deux programmes régionaux « Nord Pas-de-Calais » et « Picardie » 2014-2020, de la création d'un axe supplémentaire REACT EU et également du lancement opérationnel du programme régional 2021-2027 FEDER/FSE+/FTJ, marqué par de nouveaux enjeux d'animation, la préparation d'outils tels que le DOMO, le DSGC et de mise en œuvre place de nouvelles modalités de gestion.

Non valide

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

--

Non validé

7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

Non validé

8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	10 - REACT
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	<i>13 - Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et résiliente de l'économie</i>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	500 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	BPI - Fonds relance
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	France, Amiens
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Accomplissement direct des tâches d'exécution, dans le cas d'un instrument financier consistant uniquement en prêts ou garanties

	[conformément à l'article 38, paragraphe 4, point d), du RPDC]
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Banque ou établissement public
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	EPIC BPIfrance

11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	27-31 avenue du Général Leclerc 94170 MAISONS-ALFORT
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Attribution directe d'un marché à des banques ou établissements publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	13 sept. 2022
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	1 750 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	500 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	500 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	1 750 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	500 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	500 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	1 250 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	1 250 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du	

règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt Relance FEDER
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	1 600 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	457 143,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	1 410 000,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	85 714,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	85 714,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	214 286,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	1
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	1
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	1
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	1
29.2.1. dont micro-entreprises	1
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau	214 286,00

des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	214 286,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	3,50
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	3,50
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	

VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	2 500 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	2 500 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	2 500 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CV23 - Nombre de PME ayant obtenu des subventions remboursables pour le fonds de roulement
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	20,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	1,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	10 - REACT
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	13 - Favoriser la réparation des dommages à la suite de la crise engendrée par la pandémie de COVID-19 et préparer une reprise écologique, numérique et

	<i>résiliente de l'économie</i>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	2 000 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	22 oct. 2021
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	BPI - Prêt Feder Innovation
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	EPIC BPI France 27-31 Avenue du Général Leclerc 94710 Maisons Alfort
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution à un autre organisme de droit public ou privé
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non

9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Banque ou établissement public
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	EPIC BPIfrance
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	27-31 Avenue du Général Leclerc 94710 Maisons Alfort
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Attribution directe d'un marché à des banques ou établissements publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	10 mars 2022
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	2 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	2 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00

15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	500 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	500 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	500 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	3 736,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	3 736,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	BPI - Prêt FEDER Innovation
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	1 594,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 594,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	1 275 200,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 275 200,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 275 200,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00

25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	0,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	4
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	4
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	4
29.1. dont grandes entreprises	2
29.2. dont PME	2
29.2.1. dont micro-entreprises	1
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	1 216 761,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	1 216 761,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	4,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	1,94
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	

VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises

	<i>bénéficiaire d'un soutien</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	5,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	4,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CV22 - Nombre de PME ayant obtenu des subventions pour le fonds de roulement
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	5,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	4,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - Développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation sous toutes ses formes
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	1 600 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	5 juin 2018
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds de garantie Développement &

	Innovation
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	FRG (Fonds Régional de Garantie Hauts de France) 22 rue Basse 59800 LILLE
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution à un autre organisme de droit public ou privé
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Oui
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a),	

b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Fonds Régional de Garantie Hauts de France
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	22 rue Basse 59800 LILLE
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Appel d'offre
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	18 févr. 2020
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	2 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 600 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	1 600 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	500 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	400 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	400 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	100 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	100 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00

17.1. dont rémunération de base (en EUR)	
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Fonds de garantie Développement & Innovation
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Garantie
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	203 647,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	122 188,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	203 647,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	73 313,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	73 313,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	48 875,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
26. Valeur totale des prêts effectivement payés aux bénéficiaires finaux en lien avec les contrats de garantie signés (en EUR)	203 647,00
26.1. Valeur totale des nouveaux instruments de financement par l'emprunt créés par l'initiative PME [art. 39, paragraphe 10, point b) du RPDC]	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	1
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	1
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	1
29.1. dont grandes entreprises	0

29.2. dont PME	1
29.2.1. dont micro-entreprises	0
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	7,14
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	2,78
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant	

d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	400 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	100 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	100 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	242,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	44,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	1,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]

1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI

1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - Développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation sous toutes ses formes
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. <i>Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</i>	<i>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</i>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	1 400 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	5 juin 2018
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds de garantie FEDER Développement / transmission Hauts-de-France
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	EPIC BPI France 27-31 Avenue du Général Leclerc 94710 Maisons Alfort
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution à un autre organisme de droit public ou privé

7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Oui
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Banque ou établissement public
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	EPIC BPI France
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	EPIC BPI France 27-31 Avenue du Général Leclerc 94710 Maisons Alfort

12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Désignation de la BEI, du FEI ou des institutions financières internationales
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	18 févr. 2020
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	2 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 400 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	1 400 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	950 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	350 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	350 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	600 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	600 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	20 555,12
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	20 555,12
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires	

finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Fonds régional FEDER Hauts-de-France
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Garantie
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	1 309 500,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	916 650,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	936 880,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	655 816,00
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	655 816,00
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	281 064,00
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
26. Valeur totale des prêts effectivement payés aux bénéficiaires finaux en lien avec les contrats de garantie signés (en EUR)	8 472 000,00
26.1. Valeur totale des nouveaux instruments de financement par l'emprunt créés par l'initiative PME [art. 39, paragraphe 10, point b) du RPDC]	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	26
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	19
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	11
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	11
29.2.1. dont micro-entreprises	2
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	1,43

39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	12,64
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	9 401,23
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	600 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	

38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	600 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	600 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	14,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	164,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	21,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	14,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - Développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation sous toutes ses formes
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du

	<i>secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</i>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	1 500 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	12 juin 2020
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	Fonds de prêts Rebond FEDER Hauts-de-France
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	EPIC BPIfrance 27-31 Avenue du Général Leclerc 94710 Maisons Alfort
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	Non
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution à un autre organisme de droit public ou privé
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts (\geq 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non

9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Bloc financier séparé
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Banque ou établissement public
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	EPIC BPIfrance
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	EPIC BPIfrance 27-31 Avenue du Général Leclerc 94710 Maisons Alfort
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Désignation de la BEI, du FEI ou des institutions financières internationales
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	10 août 2020
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	3 975 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 500 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	1 500 000,00

14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	3 975 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 500 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 500 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	2 475 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	2 475 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt rebond FEDER
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	3 974 000,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 499 787,60
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	3 974 000,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 499 787,60
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 499 787,60

25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	2 474 212,40
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	25
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	25
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	25
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	25
29.2.1. dont micro-entreprises	6
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	0
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	0,00
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	1 917 608,00
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	1 917 608,00
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,65
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	2,28
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui

32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	2 475 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	2 475 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	2 475 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement

	<i>productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	25,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	25,00

I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - Développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation sous toutes ses formes
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier	03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	1 600 000,00
4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	5 juin 2018
31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
5. Nom de l'instrument financier	NFA
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Conseil Régional Hauts de France 151 boulevard du Président Hoover 59 555 lille cedex
7. modalités de mise en œuvre	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du	Non

règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
9.0.1. Prêts ($\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ($< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Oui
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité	Organisme de droit public ou de droit privé

juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Siparex
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	91 rue de Paris 59 000 lille
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Autres
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	appel d'offre
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	8 oct. 2020
IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	2 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 600 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	1 600 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	2 000 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 600 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 600 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	400 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	400 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	160 586,81
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	138 000,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	22 586,81
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	

21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier	NFA
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	1 849 935,54
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 479 948,43
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	1 849 935,54
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 479 948,43
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	1 479 948,43
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
25.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
25.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	369 987,11
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	0,00
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	5
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	5
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	4
29.1. dont grandes entreprises	0
29.2. dont PME	4
29.2.1. dont micro-entreprises	1
29.3. dont particuliers/personnes physiques	0
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	0
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	369 987,11
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	369 987,11
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-	1,25

participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	1,16
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	0,00
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	1 724 929,37
VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	400 000,00

38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	400 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	400 000,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]	
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	10,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	2,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO27 - Recherche et innovation: investissements privés complétant un soutien public aux projets dans les domaines de l'innovation ou de la recherche et du développement
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	2 000 000,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	1 000 000,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO08 - Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	10,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	12,00
41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier	CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles

	<i>entreprises bénéficiant d'un soutien</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	2,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	2,00

Non validé

9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Non validé

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Non validé

10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

10.1. Grands projets

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

Non validé

Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face

--

Non validé

Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel

--

Non validé

10.2. Plans d'action communs

Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs

--

Non validé

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

Non validé

Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face

--

Non validé

PARTIE B

RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Développer une économie fondée sur la connaissance et l'innovation sous toutes ses formes
-----------------	---

--

Axe prioritaire	10 - REACT
-----------------	------------

--

Axe prioritaire	11 - Assistance technique FEDER REACT EU
-----------------	--

--

Axe prioritaire	2 - Renforcer l'accès au numérique dans une logique de compétitivité et d'inclusion
-----------------	---

--

Axe prioritaire	3 - Favoriser la mutation vers une économie décarbonée
-----------------	--

--

Axe prioritaire	4 - Composer avec les risques naturels et climatiques et valoriser les ressources naturelles et paysagères de Picardie
-----------------	--

--

Axe prioritaire	5 - Améliorer l'insertion professionnelles des jeunes picards par la formation tout au long de la vie par l'acquisition de compétences
-----------------	--

--

Axe prioritaire	6 - Favoriser une croissance inclusive par le développement des compétences
-----------------	---

--

Axe prioritaire	7 - Favoriser une croissance inclusive par l'amélioration des conditions de vie des populations picardes les plus vulnérables
-----------------	---

--

Axe prioritaire	8 - Assistance technique FEDER
-----------------	--------------------------------

--

Axe prioritaire	9 - Assistance technique FSE
-----------------	------------------------------

--

11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]

--

11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)	Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)
1	7 233 685,37	8,04%
10	56 361 610,83	64,93%
3	71 576 659,81	128,15%
4	12 377 519,05	53,48%
Total	147 549 475,06	37,58%

--

11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme

--

12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013

12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations

--

Non validé

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

Non validé

12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication

--

Non validé

13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Non validé

14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel

14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds

14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant

14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées

Non validé

Non validé

16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

Non validé

17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

Non validé

18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [ARTICLE 19, PARAGRAPHES 4 ET 6, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1304/2013 (LE CAS ÉCHÉANT)]

Le rapport présenté en 2019 doit présenter et évaluer la qualité des offres d'emploi reçues par les participants à l'IEJ, y compris les jeunes défavorisés, les jeunes issus de communautés marginalisées et les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans qualifications. Le rapport doit présenter et évaluer les progrès qu'ils ont accomplis en matière de formation permanente, dans la recherche d'un emploi durable et décent ou le suivi d'un apprentissage ou d'un stage de qualité.

Le rapport doit présenter les principaux résultats des évaluations concernant l'efficacité, l'efficience et l'impact de la contribution conjointe du Fonds social européen et des fonds spéciaux alloués à l'IEJ, notamment pour la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse.

--

Non validé

Non validé

DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
----------------------	------------------	------------------	------------------	----------------------------	----------	--------------	------------

Non validé

RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre n'a pas pu être validée. Veuillez rectifier les erreurs.
Erreur	2.31	Les valeurs annuelles (hommes et femmes) dans le tableau 2A ne doivent pas être vides jusqu'à l'année de référence: [CR06.6.9v-ESF.T, CR05.6.9v-ESF.T, CR08.6.9iv-ESF.T, CR03.6.9v-ESF.T, CR04.6.10iii-ESF.T, CR02.6.10iii-ESF.T, CR05.6.10iii-ESF.T, CR08.6.10iii-ESF.T, CR04.6.9v-ESF.T, CR07.6.10iii-ESF.T, CR04.6.10iii-ESF.T, CR08.6.9v-ESF.T, CR09.6.9v-ESF.T, CR07.6.9v-ESF.T, CR09.6.9v-ESF.T, CR08.6.10iii-ESF.T, CR01.6.10iii-ESF.T, CR01.6.9iv-ESF.T, CR06.6.10iii-ESF.T, CR03.6.9iv-ESF.T, CR02.6.9iv-ESF.T, CR05.6.9iv-ESF.T, CR09.6.10iii-ESF.T, CR07.6.9iv-ESF.T, CR06.6.10iii-ESF.T, CR03.6.10iii-ESF.T, CR06.6.9iv-ESF.T, CR02.6.9v-ESF.T, CR04.6.9iv-ESF.T, CR01.6.9v-ESF.T, CR03.6.10iii-ESF.T]
Erreur	2.32	Les valeurs annuelles (hommes et femmes) dans le tableau 2B ne doivent pas être vides jusqu'à l'année de référence: [CR04.5.8ii, CR06.5.8ii, CR02.5.8ii, CR09.5.8ii, CR01.5.8ii, CR07.5.8ii, CR01.5.8ii, CR09.5.8ii, CR11.5.8ii, CR03.5.8ii, CR05.5.8ii, CR02.5.8ii, CR08.5.8ii, CR06.5.8ii, CR07.5.8ii, CR10.5.8ii, CR03.5.8ii, CR12.5.8ii, CR05.5.8ii, CR08.5.8ii, CR04.5.8ii]
Erreur	2.33	Les valeurs annuelles (hommes et femmes) dans le tableau 4A ne doivent pas être vides jusqu'à l'année de référence pour les indicateurs de réalisation communs (CO01-CO11, CO15-CO19): [CO04.6.9v-ESF.T, CO17.6.9iv-ESF.T, CO05.6.9v-ESF.T, CO16.6.9v-ESF.T, CO09.6.9v-ESF.T, CO10.6.10iii-ESF.T, CO01.6.9v-ESF.T, CO18.5.8ii-YEI, CO16.6.9iv-ESF.T, CO08.6.9iv-ESF.T, CO15.6.9v-ESF.T, CO06.6.9v-ESF.T, CO10.5.8ii-YEI, CO03.6.10iii-ESF.T, CO10.6.9iv-ESF.T, CO04.5.8ii-YEI, CO11.6.9v-ESF.T, CO01.6.9iv-ESF.T, CO02.6.9iv-ESF.T, CO17.6.9v-ESF.T, CO03.5.8ii-YEI, CO08.6.10iii-ESF.T, CO04.6.9iv-ESF.T, CO11.5.8ii-YEI, CO19.5.8ii-YEI, CO10.6.9v-ESF.T, CO18.6.9v-ESF.T, CO11.6.9iv-ESF.T, CO05.6.9iv-ESF.T, CO05.6.10iii-ESF.T, CO16.5.8ii-YEI, CO18.6.9iv-ESF.T, CO09.6.10iii-ESF.T, CO08.6.9v-ESF.T, CO17.6.10iii-ESF.T, CO01.5.8ii-YEI, CO15.6.10iii-ESF.T, CO15.5.8ii-YEI, CO07.6.9v-ESF.T, CO17.5.8ii-YEI, CO09.6.9iv-ESF.T, CO11.6.10iii-ESF.T, CO04.6.10iii-ESF.T, CO16.6.10iii-ESF.T, CO19.6.9iv-ESF.T, CO01.6.10iii-ESF.T, CO15.6.9iv-ESF.T, CO02.5.8ii-YEI, CO07.6.10iii-ESF.T, CO07.6.9iv-ESF.T, CO19.6.9v-ESF.T, CO06.6.10iii-ESF.T, CO06.5.8ii-YEI, CO03.6.9iv-ESF.T, CO02.6.9v-ESF.T, CO18.6.10iii-ESF.T, CO03.6.9v-ESF.T, CO09.5.8ii-YEI, CO19.6.10iii-ESF.T, CO02.6.10iii-ESF.T, CO06.6.9iv-ESF.T]
Erreur	2.34	Les valeurs totales dans le tableau 4A ne doivent pas être vides jusqu'à l'année de référence pour les indicateurs de réalisation communs (CO20-CO23): [CO22.6.9v-ESF.T, CO21.6.9v-ESF.T, CO23.6.9iv-ESF.T, CO20.6.9v-ESF.T, CO23.6.9v-ESF.T, CO21.6.10iii-ESF.T, CO23.6.10iii-ESF.T, CO21.6.9iv-ESF.T, CO20.6.10iii-ESF.T, CO22.6.9iv-ESF.T, CO20.6.9iv-ESF.T, CO22.6.10iii-ESF.T]
Erreur	2.77	Dans les instruments financiers, pour Fonds spécifique/Fonds de fonds, Fonds spécifique et Autorité de gestion, l'élément 25 doit être <= à l'élément 24: instrument financier «BPI - Prêt Feder Innovation», produit financier «BPI - Prêt FEDER Innovation» - 1 275 200,00 > 1 594,00.
Erreur	2.78	Dans les instruments financiers, pour Fonds spécifique/Fonds de fonds, Fonds spécifique et Autorité de gestion, l'élément 25.1 doit être <= à l'élément 24.1: instrument financier «BPI - Prêt Feder Innovation», produit financier «BPI - Prêt FEDER Innovation» - 1 275 200,00 > 1 594,00.
Erreur	2.93	La colonne Total annuel pour les indicateurs de résultat qualitatifs du Tableau 2C avec une «Unité de mesure de l'indicateur» définie sur «Taux» et un «Indicateur de réalisation» sélectionné, ou avec une «Unité de mesure de l'indicateur» définie sur «Nombre», doit être renseignée jusqu'à l'année de référence: [6.9v-ESF.IS, 6.9iv-ESF.Covid].
Erreur	2.94.1	Les colonnes de données annuelles du tableau 3A pour les indicateurs de réalisation doivent être renseignées jusqu'à l'année de référence: [8.S.IS8, 1.3d.ERDFS.CO03, 1.3d.ERDFS.CO05, 8.S.IS9, 1.3d.ERDFS.CO04, 8.S.IS7, 7.9a.ERDFS.CO35, 1.3d.ERDF.CO04, 7.9a.ERDF.CO35, 8.F.IS7, 11.F.IS8, 1.3d.ERDF.CO05, 8.F.IS8, 1.3d.ERDF.CO03, 8.F.IS9, 11.S.IS8].
Erreur	2.96	La colonne Total annuel du tableau 4B pour les indicateurs de réalisation doit être renseignée jusqu'à l'année de référence: [9...IS8, 5.8ii-YEI.IEJIS, 6.9iv-ESF.T.CV30, 9...IS7, 5.8ii-YEI.IEJ06, 5.8ii-YEI.IEJ01].
Erreur	2.97.1	Les colonnes de données annuelles du tableau 5 doivent être renseignées jusqu'à l'année de référence: [4.F.IF, 3.O.CO34, 4.O.IS5, 7.F.IF, 5.O.IS, 2.F.IF, 2.O.IS2, 1.O.IS1, 4.O.CO23, 5.F.IF, 1.O.CO24, 4.O.CO20, 3.F.IF, 1.F.IF, 7.O.CO39, 1.O.CO04, 6.F.IF].
Erreur	2.98	Les colonnes de montants 1 et 3 du tableau 10 doivent être renseignées lorsque le FSE est référencé.
Erreur	2.101	Le tableau 8 doit contenir un enregistrement par axe prioritaire/utilisation du financement croisé pour chaque axe prioritaire (1) couvrant le FEDER et/ou le FSE. Si un AP couvre à la fois le FSE et le FEDER, deux enregistrements sont nécessaires.
Erreur	2.101	Le tableau 8 doit contenir un enregistrement par axe prioritaire/utilisation du financement croisé pour chaque axe prioritaire (10) couvrant le FEDER et/ou le FSE. Si un AP couvre à la fois le FSE et le FEDER, deux enregistrements sont nécessaires.
Erreur	2.101	Le tableau 8 doit contenir un enregistrement par axe prioritaire/utilisation du financement croisé pour chaque axe prioritaire (11) couvrant le FEDER et/ou le FSE. Si un AP couvre à la fois le FSE et le FEDER, deux enregistrements sont nécessaires.
Erreur	2.101	Le tableau 8 doit contenir un enregistrement par axe prioritaire/utilisation du financement croisé pour chaque axe prioritaire (2) couvrant le FEDER et/ou le FSE. Si un AP couvre à la fois le FSE et le FEDER, deux enregistrements sont nécessaires.
Erreur	2.101	Le tableau 8 doit contenir un enregistrement par axe prioritaire/utilisation du financement croisé pour chaque axe prioritaire (3) couvrant le FEDER et/ou le FSE. Si un AP couvre à la fois le FSE et le FEDER, deux enregistrements sont nécessaires.
Erreur	2.101	Le tableau 8 doit contenir un enregistrement par axe prioritaire/utilisation du financement croisé pour chaque axe prioritaire (4) couvrant le FEDER et/ou le FSE. Si un AP couvre à la fois le FSE et le FEDER, deux enregistrements sont nécessaires.
Erreur	2.101	Le tableau 8 doit contenir un enregistrement par axe prioritaire/utilisation du financement croisé pour chaque axe prioritaire (6) couvrant le FEDER et/ou le FSE. Si un AP couvre à la fois le FSE et le FEDER, deux enregistrements sont nécessaires.
Erreur	2.101	Le tableau 8 doit contenir un enregistrement par axe prioritaire/utilisation du financement croisé pour chaque axe prioritaire (7) couvrant le FEDER et/ou le FSE. Si un AP couvre à la fois le FSE et le FEDER, deux enregistrements sont nécessaires.
Erreur	2.101	Le tableau 8 doit contenir un enregistrement par axe prioritaire/utilisation du financement croisé pour chaque axe prioritaire (8) couvrant le FEDER et/ou le FSE. Si un AP couvre à la fois le FSE et le FEDER, deux enregistrements sont nécessaires.
Erreur	2.101	Le tableau 8 doit contenir un enregistrement par axe prioritaire/utilisation du financement croisé pour chaque axe prioritaire (9) couvrant le FEDER et/ou le FSE. Si un AP couvre à la fois le FSE et le FEDER, deux enregistrements sont nécessaires.
Erreur	2.102	Le tableau 9 doit contenir un enregistrement pour chaque axe prioritaire (1) référant le FEDER et/ou le Fonds de cohésion (= 1 enregistrement par AP).
Erreur	2.102	Le tableau 9 doit contenir un enregistrement pour chaque axe prioritaire (10) référant le FEDER et/ou le Fonds de cohésion (= 1 enregistrement par AP).

Gravité	Code	Messages
Erreur	2.102	Le tableau 9 doit contenir un enregistrement pour chaque axe prioritaire (11) référénçant le FEDER et/ou le Fonds de cohésion (= 1 enregistrement par AP).
Erreur	2.102	Le tableau 9 doit contenir un enregistrement pour chaque axe prioritaire (2) référénçant le FEDER et/ou le Fonds de cohésion (= 1 enregistrement par AP).
Erreur	2.102	Le tableau 9 doit contenir un enregistrement pour chaque axe prioritaire (3) référénçant le FEDER et/ou le Fonds de cohésion (= 1 enregistrement par AP).
Erreur	2.102	Le tableau 9 doit contenir un enregistrement pour chaque axe prioritaire (4) référénçant le FEDER et/ou le Fonds de cohésion (= 1 enregistrement par AP).
Erreur	2.102	Le tableau 9 doit contenir un enregistrement pour chaque axe prioritaire (7) référénçant le FEDER et/ou le Fonds de cohésion (= 1 enregistrement par AP).
Erreur	2.102	Le tableau 9 doit contenir un enregistrement pour chaque axe prioritaire (8) référénçant le FEDER et/ou le Fonds de cohésion (= 1 enregistrement par AP).
Erreur	2.176	Un résumé à l'intention des citoyens (IR.CIT) devrait être chargé dans la version de travail 0.
Avertissement	2.28	Instruments financiers BPI - Fonds relance, [Prêt Relance FEDER]: 25 doit être égal à 25.1 + 25.2 + 25.3
Avertissement	2.28	Instruments financiers Fonds de garantie Développement & Innovation , [Fonds de garantie Développement & Innovation]: 25 doit être égal à 25.1 + 25.2 + 25.3
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 3, indicateur: IR4, catégorie de région: T, année: 2019 (58,00 < 60,60). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 4, indicateur: IR5, catégorie de région: T, année: 2014 (6,37 < 12,54). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, objectif spécifique: 4, indicateur: IR5, catégorie de région: T, année: 2015 (9,70 < 12,54). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 10, priorité d'investissement: 13i, objectif spécifique: R-2, indicateur: IR10, catégorie de région: , année: 2018 (11,20 < 11,41). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 7, priorité d'investissement: 9a, objectif spécifique: 19, indicateur: IR17, catégorie de région: T, année: 2014 (0,00 < 0,24). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1, indicateur: IR1, catégorie de région: T, année: 2014 (116,90 > 114,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1, indicateur: IR1, catégorie de région: T, année: 2015 (116,90 > 114,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1, indicateur: IR1, catégorie de région: T, année: 2016 (132,00 > 114,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, objectif spécifique: 1, indicateur: IR1, catégorie de région: T, année: 2017 (129,00 > 114,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2, indicateur: IR2, catégorie de région: T, année: 2014 (544,30 > 489,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2, indicateur: IR2, catégorie de région: T, année: 2015 (544,30 > 489,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2, indicateur: IR2, catégorie de région: T, année: 2016 (629,00 > 489,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2, indicateur: IR2, catégorie de région: T, année: 2017 (633,00 > 489,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 3, indicateur: IR3, catégorie de région: T, année: 2014 (14,20 > 12,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 3, indicateur: IR3, catégorie de région: T, année: 2015 (14,20 > 12,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 3, indicateur: IR3, catégorie de région: T, année: 2016 (13,20 > 12,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 3, indicateur: IR3, catégorie de région: T, année: 2017 (12,60 > 12,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 3, indicateur: IR3, catégorie de région: T, année: 2018 (13,90 > 12,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 3, indicateur: IR3, catégorie de région: T, année: 2019 (15,40 > 12,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, objectif spécifique: 3, indicateur: IR3, catégorie de région: T, année: 2021 (18,30 > 12,00). Veuillez vérifier.

Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 400,00 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO26, catégorie de région: T, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 404,29 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO26, catégorie de région: T, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 407,14 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, indicateur: CO26, catégorie de région: T, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 435,91 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 3, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO34, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 510,55 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: T, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 104,13 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO08, catégorie de région: T, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 104,47 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2a, indicateur: IS2, catégorie de région: T, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 104,88 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 6d, indicateur: IS5, catégorie de région: T, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 105,78 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 2, priorité d'investissement: 2a, indicateur: IS2, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 105,90 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 6d, indicateur: CO23, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 115,23 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO08, catégorie de région: T, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 116,83 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 6d, indicateur: IS5, catégorie de région: T, année: 2020. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 118,36 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO08, catégorie de région: T, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 118,89 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3a, indicateur: CO08, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 120,00 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: -, indicateur: IS7, catégorie de région: , année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 120,00 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 8, priorité d'investissement: -, indicateur: IS7, catégorie de région: , année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 134,37 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 6d, indicateur: IS5, catégorie de région: T, année: 2021. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 175,15 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 6d, indicateur: IS5, catégorie de région: T, année: 2022. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.83.1	Dans les instruments financiers, pour Fonds spécifique/Fonds de fonds, Fonds spécifique et Autorité de gestion, l'élément 38.3.1 doit être >= à l'élément 25.2: instrument financier «Fonds de prêts Rebond FEDER Hauts-de-France», produit financier «Prêt rebond FEDER» - 1 917 608,00 < 2 474 212,40.
Avertissement	2.109	Aucune date d'achèvement de l'évaluation ex ante (élément 30) n'a été renseignée, ce qui indique qu'elle n'est pas encore finalisée. Instrument financier: BPI - Fonds relance
Avertissement	2.112	La date d'achèvement de l'évaluation ex ante (élément 30), qui précède normalement la signature de l'accord de financement (élément 13), n'a pas été renseignée. Instrument financier: BPI - Fonds relance
Avertissement	2.132	L'élément 17 ne doit pas être nul. Les coûts et frais de gestion payés doivent être déclarés même s'ils ne sont pas encore inclus dans les demandes de paiement. Seuls les montants non payés au moyen des ressources du programme sont à exclure. Instrument financier: BPI - Fonds relance.